

## ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
2<sup>e</sup> Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1962-1963

COMPTE RENDU INTEGRAL — 27<sup>e</sup> SEANCE2<sup>e</sup> Séance du Jeudi 17 Janvier 1963.

## SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1011).

Articles 12 à 29 et états B et C (suite).

Finances et affaires économiques (suite).

I. — Charges communes (suite).

MM. Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques ; Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; Vallon, rapporteur général.

MM. Abelin, Dusseaulx, Sanson, Bailleanger, le ministre des finances.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 1025).

PRESIDENCE DE M. HENRI KARCHER,  
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.  
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1963 (DEUXIEME PARTIE)  
Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1963 (deuxième partie) (n° 22, 25).

[Articles 12 à 29 (suite).]

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES  
I. — Charges communes (suite).

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a commencé l'examen des crédits de la section I du ministère des finances et des affaires économiques, concernant les charges communes. Je rappelle les chiffres des états B et C :

## ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Measures nouvelles.)

« Titre I<sup>er</sup> : — 50.115.575 francs ;  
« Titre II : + 3.096.657 francs ;  
« Titre III : + 1.980.905.000 francs ;  
« Titre IV : + 344.384.332 francs. »

\*

## ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisation de programme, 391.660.000 francs ;  
« Crédit de paiement, 331.660.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisation de programme, 283 millions de francs ;  
« Crédit de paiement, 54 millions de francs. »

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 1 heure 5 minutes ;  
Commission, 15 minutes ;  
Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 1 heure 5 minutes ;  
Groupe du rassemblement démocratique, 10 minutes ;  
Groupe des républicains indépendants, 10 minutes ;  
Isolés, 5 minutes.

Le groupe socialiste, le groupe communiste et le groupe du centre démocratique ont épuisé leur temps de parole.

La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques. Mesdames, messieurs, il y a quelques semaines la France ne se préoccupait que de problèmes politiques. Brusquement, le phare a tourné. Un certain nombre d'initiatives, un certain nombre de faits et, cette semaine, la conférence de presse du Président de la République ont placé au cœur du débat notre situation économique.

C'est le moment où un gouvernement encore récent doit exposer à une Assemblée encore nouvelle le programme d'action qu'il entend conduire, non pas seulement dans l'immédiat, mais pour la durée de la législature.

Avant de tenter de le faire, je voudrais répondre à deux sentiments de sens contraire qui risqueraient de compromettre, chacun à leur manière, les résultats de cette politique : je veux dire le doute et l'illusion.

D'abord, le doute. Certains éprouvent plus ou moins confusément la crainte que la situation présente de l'économie française ne soit fragile : ils ont peur pour l'expansion, ils ont peur pour la stabilité.

Je ne répondrai pas, bien entendu, aux spécialistes du doute, ceux pour lesquels le doute est devenu comme une seconde pensée et qui n'ont pas cessé, depuis quatre ans, d'annoncer pour le lendemain la catastrophe intérieure ou extérieure. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Ils ont reçu, chaque année, le démenti ironique et inexorable des faits et, de ce point de vue, l'année 1963 leur enverra sa carte de Noël. (Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mais je voudrais répondre à tous ceux qui ont placé leur confiance dans le succès de la politique actuelle et qui éprouvent parfois, au fond d'eux-mêmes, l'angoisse que cette confiance puisse un jour être déçue.

La réponse est claire : l'expansion économique française se poursuit à un rythme plus élevé qu'au cours des années précédentes et tout démontre qu'elle se poursuivra.

L'équilibre financier intérieur et extérieur est solide. Les efforts accomplis depuis quatre ans ont porté leurs fruits : la France a désormais les moyens de faire face à tout ajustement passager éventuel.

Parmi ceux qui se laissent conduire par le sentiment de l'illusion, sentiment tout différent, se trouvent à la fois les généreux et les impatientes. Les généreux ont raison. Ils ont raison dans la direction qu'ils souhaitent voir prendre à l'évolution de notre politique économique ou sociale. La seule erreur qu'ils risquent parfois de commettre est une erreur de chronologie, c'est-à-dire d'appréciation du calendrier. Ils peuvent se tromper sur le rythme auquel ce progrès est réalisable, car il est bien certain que le rythme du progrès économique et social doit être dans notre pays maintenu en harmonie avec les faits.

S'il est légitime de faire une politique pour l'opinion, il serait illusoire et périlleux de la construire contre les faits.

En matière économique, ce sont toujours les faits qui ont le dernier mot et l'on dirait presque qu'ils se vengent d'autant plus sévèrement qu'ils ont été plus ignorés.

La construction de notre programme d'action repose sur la recherche d'une appréciation exacte des faits, qui puisse servir de support à l'élan généreux dont le courant traverse aujourd'hui la politique française.

Quelle est donc la situation de notre économie ? Quels sont donc ces faits ?

La situation de notre économie est aujourd'hui celle d'une forte expansion, qui repose de plus en plus sur la croissance de la consommation intérieure, elle-même entraînée par le mouvement des rémunérations.

Le mouvement des rémunérations et des revenus se trouve ainsi au centre de la situation économique française et il doit être apprécié avec objectivité, c'est-à-dire en constatant ses avantages et ses dangers.

Ses avantages sont considérables. La progression des rémunérations et des revenus est, en effet, l'objectif véritable de toute politique de développement économique et de progrès social. Elle s'est traduite en France par un développement du mieux-être, sans doute encore imparfaitement réparti, mais qui assure à des catégories nombreuses de la population de notre pays une prospérité croissante.

Un second avantage réside dans le fait que le progrès de la consommation a constitué un utile relais de notre expansion à un moment où la demande extérieure était plus fléchissante.

On a fait observer que le mouvement économique, l'expansion, résulte toujours d'une sorte de manœuvre en tenaille dans laquelle il faut agir tantôt sur la consommation, tantôt sur l'investissement, dans des proportions que la conjoncture commande.

On peut dire que, pour 1962, le progrès de notre consommation a été un renfort et un soutien utile de l'expansion. Mais il ne faut pas en ignorer les dangers.

Le développement trop rapide de la consommation intérieure s'effectue en partie au détriment des investissements. Les ressources qui alimentent cette consommation intérieure proviennent pour une part de celles que les entreprises, dans une situation différente, auraient consacrées au financement de leurs investissements, si bien que l'activité que nous observons, conséquence du développement de la consommation, dissimule un problème qui donne lieu à une préoccupation grandissante, celui de la réduction de la part faite dans notre produit national aux investissements productifs.

De plus, l'augmentation des rémunérations provoque un renchérissement des coûts de production qui ne peut pas manquer d'avoir des effets sur notre balance des échanges, soit que l'exportation devienne plus difficile, soit que les importations soient elles-mêmes encouragées, ce qui est actuellement le cas pour la France, par un développement de la demande intérieure et par l'élévation de nos coûts de production.

Aucun de ces problèmes n'est insoluble, mais aucun de ces problèmes ne se résoudra tout seul. Il faut une action consciente et délibérée pour donner à notre économie les quelques inflexions qui sont nécessaires pour qu'elle puisse poursuivre son audacieuse marche en avant entreprise il y a quatre ans.

Le programme gouvernemental s'inspire directement de cette analyse et il a été énoncé à cette tribune par le Premier

ministre. Aussi me contenterai-je d'en rappeler les trois principes : poursuivre et soutenir l'expansion de la production, maintenir et renforcer la stabilité, mettre cette expansion au service du mieux-être et de la justice sociale.

C'est d'ailleurs en vain que l'on tenterait d'établir une hiérarchie ou une succession entre ces trois principes. Il s'agit, en fait, de questions étroitement liées et qui ne sont que l'appréciation différente d'une même et unique perspective de progrès.

Chacun comprend qu'il n'y aurait pas de progrès social sans expansion. Mais j'ajoute qu'il n'y aurait pas non plus d'expansion durable sans progrès social, car le développement de notre économie suppose l'impulsion donnée par la diffusion du bien-être et de ses besoins entre un grand nombre d'individus, alors que ce développement serait étran­glé par l'accaparement de la richesse au profit de quelques-uns.

De même, dans la situation où nous sommes, il n'y aurait pas d'expansion sans stabilité, car au moment où notre équilibre économique repose sur la progression de la demande, si la stabilité était rompue, c'en serait définitivement fait des investissements et de l'expansion elle-même.

Parler de l'expansion et parler du progrès social c'est, en fait, parler de la même chose, c'est placer une réalité unique sous deux éclairages différents. Je commencerai donc par l'expansion.

La croissance de la production est la condition nécessaire pour que notre progrès social soit solvable. De tous les indices qui s'entassent quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement, sur le bureau des ministres des finances, celui qui est le « sésame » de tous les autres, celui qui est le support de l'ensemble, c'est l'indice de la production industrielle. C'est donc cet indice que les ministres des finances — et celui qui vous parle — attendent bien entendu avec le plus de préoccupation et le plus d'intérêt.

Or cet indice de la production industrielle a été en forte et constante progression au cours des derniers mois et il a atteint en novembre, dernier mois connu, un niveau record pour l'économie française avec une progression de 7,7 p. 100 sur celui de novembre 1961. C'est donc un résultat, une tendance extrêmement favorables.

Si l'on analyse le détail de cette évolution, c'est-à-dire si l'on cherche à savoir où est l'origine de cette progression, on s'aperçoit que ce sont les industries productrices de biens de consommation, soit de biens de consommation courants, soit de biens de consommation semi-durables.

Du côté des investissements, la tendance est moins favorable et si une action appropriée n'était pas entreprise, on pourrait craindre que le niveau réel des investissements privés pour 1963 ne soit inférieur aux prévisions du budget économique. En 1963, le niveau de ces investissements sera supérieur au niveau de 1962, mais il pourrait être inférieur au niveau que nous nous sommes tracé comme objectif. Pour que cette situation soit redressée, trois séries de conditions paraissent nécessaires.

Les premières sont d'ordre physique. Une part plus large de notre capacité de production doit être orientée vers la constitution d'équipements nouveaux. C'est le problème du taux d'investissement.

Les secondes conditions sont d'ordre psychologique. Elles tiennent à la volonté d'investir chez les producteurs et, d'une façon plus générale, chez tous ceux qui assument, en France, la responsabilité de la décision économique.

Les dernières conditions sont du domaine de la technique financière, dans la mesure où doivent être améliorés les procédés de financement à long terme qui rapprochent les besoins de ceux qui veulent investir des ressources d'épargne disponibles.

C'est dans ces trois domaines, physique, psychologique et financier, que notre action doit s'exercer.

On peut naturellement donner de la faiblesse relative du taux d'investissement français par rapport à celui de tel ou tel de nos principaux concurrents des explications honorables, sinon flatteuses.

Il est évident, en particulier, que l'importance en France de la partie non active de la population nous impose de réserver dans notre produit national une part plus grande en faveur des besoins des jeunes et en faveur des besoins des personnes âgées, et qu'ainsi la ressource disponible pour l'investissement en est réduite.

Mais l'avenir même de notre population et la nécessité bientôt perceptible — j'y reviendrai — de créer des emplois nouveaux, par centaines de mille, justifie que le bien-être du présent trouve sa limite dans la préparation du mieux-être de l'avenir.

A ceux à qui revient la décision d'investir, je demande de considérer les programmes de développement garantis par le plan et de prendre acte des progrès de la consommation et du niveau de vie.

Aidés par un système d'amortissement accéléré particulièrement favorable, ils sauront réaliser, en dépit de la réduction de leur marge d'autofinancement et au prix sans doute d'un appel plus large à des moyens extérieurs à l'entreprise, les investissements nécessaires pour se maintenir au niveau d'une concurrence internationale qui, loin de s'affaiblir, ne peut que s'accroître.

Dans le débat en cours, vous avez pu constater que l'Etat et les entreprises qu'il contrôle paient d'exemple. Les investissements financés sur fonds publics et l'accélération des programmes d'investissement des entreprises nationales seront de toute façon assurés conformément aux décisions du plan.

Reste le problème, dont on a beaucoup parlé récemment, des mécanismes de financement à long terme. Ils doivent être sans aucun doute renouvelés et développés au moment où la réduction des moyens d'autofinancement due à la progression des rémunérations et la concurrence internationale conduisent les entreprises à rechercher de plus en plus sur le marché des moyens qui leur sont nécessaires.

Notre situation financière se caractérise aujourd'hui, de ce point de vue, sous l'effet des excédents répétés de notre balance des comptes, par l'existence de liquidités particulièrement abondantes.

On nous a parfois reproché de ne pas savoir, ce qui ne serait pas grave, ou de ne pas vouloir, ce qui serait plus critiquable, orienter ces liquidités vers le marché financier. Ce reproche, qui n'était d'ailleurs pas toujours désintéressé dans la mesure où il traduisait le désir de certains émetteurs étrangers de placer des emprunts à Paris, me paraît excessif : le volume des émissions réalisées sur le marché financier au cours de l'année 1961 se situe au même niveau relatif qu'aux Etats-Unis et qu'en Grande-Bretagne, c'est-à-dire aux alentours de 3 p. 100 du revenu national.

Néanmoins, les besoins de financement à long terme de notre économie sont tellement importants et les capacités traditionnelles d'épargne de notre pays constituent un ressort si puissant que le développement du marché financier s'inscrit au premier plan des préoccupations du ministre des finances.

Mon prédécesseur a dans ce domaine réalisé les réformes techniques préalables à une action en profondeur sur les mécanismes du marché financier.

Le domaine où doit s'exercer maintenant l'imagination est particulièrement vaste en ce qui concerne les financements à long terme. Vous savez — car le serait financier n'a plus de secret ou, du moins, s'il a des secrets, on les perce — que j'ai installé, au cours de l'été dernier, une commission d'experts à laquelle il a été demandé de rechercher les moyens d'améliorer les procédés de financement à long terme.

Les travaux de cette commission sont aujourd'hui assez avancés et je pense que son président pourra me soumettre, à bref délai, des propositions concrètes tendant, à la fois, à l'élargissement du marché et au perfectionnement de ses mécanismes.

De ces efforts doit également naître une réduction progressive des charges financières à long terme. D'ores et déjà, d'ailleurs, on peut observer que, depuis un an, le taux du long terme sur notre marché a enregistré une baisse de l'ordre de 0,30 point, ce qui, en matière de prix, serait faible, mais, en matière de taux de rendement, représente une évolution fort importante.

Je compte présenter à l'Assemblée, avant la fin de la présente discussion budgétaire, de façon à les insérer dans la loi de finances, les propositions d'ordre fiscal qu'il paraîtra opportun de retenir.

Mais, à cette action d'ensemble sur les moyens de financement des investissements, s'ajoutent des actions de stimulation directe, pour certains secteurs : les industries productrices de biens d'équipement, les industries alimentaires, les travaux publics, en ce qui concerne notamment la construction de logements et les autoroutes.

Je passerai rapidement ces rubriques en revue.

Si les ventes intérieures de notre industrie de biens d'équipement sont liées au développement de notre économie, ses exportations sont déterminées, à bien des égards — et, d'ailleurs, M. Sanson, rapporteur spécial, avait attiré notre attention sur ce point l'année dernière — par les modalités de financement dont elles peuvent être assorties.

Nous avons, à la fois, l'obligation de résoudre ce problème du financement des exportations de biens d'équipement et nous avons aussi les moyens d'y parvenir. Nous en avons l'obligation parce qu'en raison de la part importante prise dans l'activité de ces industries par l'exportation, ce secteur ne peut désormais fonctionner dans des conditions satisfaisantes qu'avec un fort courant d'ordres étrangers — vous savez que, désormais et pour la première fois, les exportations de biens d'équipement représentent 22 p. 100 du total de nos exportations — parce qu'aussi, si nous voulons continuer à avoir un commerce extérieur équilibré dans la période d'intensification des échanges où nous vivons et où nous vivrons, nos exportations de biens d'équipement

doivent croître très rapidement ; parce qu'enfin la vente de ces biens, en raison de leur nature, sert notre prestige à l'étranger et constitue l'un des supports de notre présence dans le monde.

Nous avons donc l'obligation et l'heureuse fortune d'en avoir les moyens, parce que l'année 1963 doit enregistrer un changement, sans doute dans la dimension, mais aussi dans l'utilisation du solde créditeur de nos paiements sur l'étranger.

Au cours des quatre dernières années, notre balance des paiements a été largement excédentaire ; chacun le sait. Les raisons en sont multiples : d'abord l'avantage considérable donné à nos échanges par l'adoption d'un taux de change réaliste, mais aussi le renversement de la spéculation qui s'était exercée contre le franc avant la fin de 1958 ; la vente par les Français d'une partie de leur portefeuille de valeurs mobilières étrangères réemployées en valeurs françaises ; enfin, un afflux, au demeurant modéré, de capitaux étrangers attirés à la fois par notre retour à la santé économique et par la création du Marché commun. Or, à l'exception de la première, c'est-à-dire de l'adoption d'un taux de change réaliste, ces raisons se sont estompées.

Si les circonstances exceptionnelles ont entraîné des excédents exceptionnels, à une période désormais normale doivent correspondre des excédents plus mesurés.

Ceux que nous avons enregistrés nous ont conduits à adopter jusqu'ici une politique de remboursement par anticipation de notre dette publique extérieure et nous ont permis d'assouplir progressivement notre réglementation des changes.

Aujourd'hui, à quelques rares exceptions près, le franc est, pour les Français, une monnaie convertible en devises étrangères. Pour l'avenir, d'une part il n'y a guère matière à aller plus loin dans cette direction et, d'autre part, le volume de nos excédents ne le justifierait pas sans doute. Nous pratiquerons une politique plus sélective et plus directement soucieuse de nos préoccupations économiques en facilitant l'exportation de biens d'équipement français vers des pays amis.

Sans doute la coopération internationale que la France a pratiquée, quoi qu'on en ait dit, d'une manière à mon avis réaliste et aussi, exemplaire, nous trouvera-t-elle toujours compréhensifs en cas de besoin. Mais notre pays, dont les sacrifices en faveur de l'aide aux pays « en voie de développement » sont, rapportés à ses possibilités, les plus élevés du monde, entend utiliser une part des facilités que lui donne son aisance en devises dans le cadre de contribution directe à de grands programmes de développement, auxquels nous apporterions notre technique et notre infrastructure.

C'est cette politique qui a été inaugurée en octobre dernier par l'accord que nous avons passé avec le Mexique. C'est elle que nous comptons poursuivre en faveur d'autres pays et notamment des nations d'Amérique latine en coopération, le cas échéant, avec nos partenaires du Marché commun.

Du côté des industries alimentaires, l'existence de moyens de transformation et de commercialisation d'un tout autre ordre de grandeur que celui qui existe constitue le complément indispensable de notre activité agricole prépondérante en Europe.

Nous avons, en effet, l'activité agricole la plus forte et la structure des industries alimentaires la plus faible de l'ensemble du Marché commun.

Les encouragements et les incitations nécessaires seront recherchés pour orienter davantage de ressources financières vers la modernisation, l'extension et le regroupement des entreprises françaises de ce secteur.

Pour les autoroutes, mon collègue des travaux publics a dessiné à cette tribune les perspectives d'une action continue et croissante dont l'accélération sera mise à l'ordre du jour des travaux d'ajustement du plan. Nous avons pris cette semaine la décision de créer une caisse nationale des grands itinéraires routiers, caisse dont le rôle sera d'émettre des emprunts affectés au financement des grandes liaisons à péage.

Elle lancera son premier emprunt dans le premier semestre de cette année. Cette action dont l'amplification sera régulièrement poursuivie exigera, dans le secteur des travaux publics, la mise en œuvre de moyens de productions accrues.

Quant au logement, l'afflux des rapatriés pose de nouveaux problèmes. Lors de l'établissement du IV<sup>e</sup> plan, nous avons exposé devant l'assemblée que l'évolution démographique permettait d'escompter une relative détente à court terme et avait conduit, pour les programmes de construction, aux chiffres annuels de 350.000 logements par an que le plan lui-même avait qualifié de « palier d'attente ».

Or il est clair désormais que les besoins nouveaux nés des rapatriements auront tout juste le temps d'être couverts avant que les centaines de milliers de jeunes nés à partir de 1946 ne soient en âge de fonder un foyer. Nous avons devant nous deux périodes de forte demande en matière de logement : l'immédiate, en raison du rapatriement, et la période qui s'ouvrira à partir de 1967 en raison de l'élan démographique.

Il est essentiel qu'entre ces deux périodes l'équilibre et l'unité du marché du logement puissent être restaurés de

manière que notre politique de construction puisse repartir d'une situation préalablement équilibrée.

Dès le milieu de 1962, un certain nombre de dispositions ont été prises pour lancer de nouveaux programmes de construction. Comme l'a indiqué M. le ministre de la construction, d'autres mesures vont suivre en 1963, de manière à dépasser le chiffre de 350.000 logements.

Le nombre de logements supplémentaires sera arrêté par le Gouvernement après l'achèvement d'études confiées au commissaire général au plan.

Dans la mise en œuvre de ces mesures, le Gouvernement veillera avec un soin particulier à la stabilité des prix à la construction, car l'effort entrepris en matière de construction de logements, de constructions scolaires, d'aménagement des villes, de constructions hospitalières se traduit dans ce secteur par une très forte demande dont il serait désastreux qu'elle entraîne un accroissement des prix, qui diminuerait, à l'intérieur des plafonds de crédits, le nombre total des logements construits.

Nous entendons souvent dire que, dans ce secteur, on constaterait une régression par rapport au niveau d'activité de 1961, de 1962 ou autre, mais il suffit de se reporter à un indice qui a valeur de synthèse totale, qui est l'indice des ventes de ciment et de matériaux de construction en France, pour s'apercevoir qu'au contraire l'ensemble du secteur qui consomme ces matériaux de construction est, à la fin de 1962 et au début de 1963, en très forte expansion.

Aussi nous devons suivre, région par région, l'équilibre du marché de la construction, de manière que l'augmentation des crédits permette un accroissement des réalisations et ne se traduise pas simplement par la prise en charge des hausses de prix.

Etant donné que le volume des opérations complémentaires est limité, en toute hypothèse, par les possibilités de réalisation et par la main-d'œuvre qualifiée, nous sommes conduits à rechercher des solutions complémentaires. Elles ne peuvent être trouvées que dans une meilleure utilisation des logements existants et dans une meilleure efficacité de l'aide déjà considérable consentie par l'Etat pour l'exécution des programmes.

Le retour à l'unité du marché des logements anciens et des logements neufs, la réduction des disparités qui existent pour les deux catégories, permettront d'ajuster plus étroitement les ressources aux besoins tant sur le plan de l'effort à consentir par la nation que sur le plan des logements eux-mêmes.

Dans le secteur financier, des études sont engagées pour mieux adapter les circuits financiers aux besoins de la construction. Ces études visent à séparer plus nettement les ressources à long terme, nécessaires à l'acquisition des logements, des ressources à court terme utilisées pendant la période de construction. Et les conclusions de ces études, c'est-à-dire la mise en œuvre de méthodes financières nouvelles, seront appliqués dès le lancement des programmes complémentaires prévus pour cette année.

Ces perspectives, s'ajoutant à l'apparition prochaine des sociétés immobilières d'investissement, conduisent à dire que le logement, dans la période de réalisation du IV<sup>e</sup> plan, sera, lui aussi, comme il doit l'être, un des tracterurs de l'expansion.

Je vous ai parlé de l'expansion, venons à la stabilité.

Le graphique ascendant de l'expansion doit s'inscrire sur la ligne d'horizon de la stabilité.

Or, récemment, un certain nombre de préoccupations anciennes se sont précisées. Elles ont trait à la persistance d'une lente montée des prix et à la progression des importations.

Ces phénomènes ne sont pas inattendus pour ceux qui ont suivi les débats économiques des deux dernières années, soit dans les assemblées, soit à la commission des comptes de la nation et au conseil supérieur du plan. J'ajoute même que, si ces tendances ne se décalaient pas aujourd'hui dans l'économie française, il faudrait décider de mettre au pilon tous les traités d'économie politique car de tels phénomènes sont la conséquence mécaniquement certaine de la forte poussée de la demande enregistrée depuis deux ans.

S'ils étaient prévisibles, ils n'en doivent pas moins être corrigés et redressés car la stabilité reste l'exigence et la maxime de notre redressement économique.

Je dois souligner que de telles évolutions ne signifient nullement que la situation soit de type inflationniste. Elle n'a, je le souligne, rien à voir avec la conjoncture des années 1956 et 1957.

Quelles sont les différences que nous observons ? La production, en effet, se porte sans difficulté au niveau de la demande. Des réserves de moyens de production subsistent. Une preuve parmi d'autres en est que les demandes de biens d'équipement restent actuellement modérées.

La situation de notre commerce extérieur — à la différence de cette époque — reste très favorable puisque nos exportations continuent à se développer à un rythme rapide. Si

l'accroissement des importations répond au développement de la demande intérieure, le progrès des exportations s'est poursuivi en 1962, puisque, pour cette année, les exportations sont en progression de 7,7 p. 100 par rapport à l'année dernière et même de 10 p. 100 pour le seul mois de novembre. Et cette tendance des exportations témoigne, à la fois, de la compétitivité de nos prix et de la vitalité de notre économie.

Mais, surtout, la situation financière française est saine et solide.

Certes, le budget est délibérément tourné vers l'expansion et il est aujourd'hui le soutien le plus sûr et le plus discipliné de l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan. Malgré cela, ou plus exactement à cause de cela, la situation du budget et de la trésorerie garde la solidité qu'elle connaît depuis 1959 et, en pourcentage du revenu national, le montant du découvert est même en diminution.

D'ailleurs, la préoccupation quotidienne de la trésorerie a disparu du vocabulaire financier français et elle a aussi disparu, mesdames, messieurs, de la conjoncture politique nationale qu'elle avait cependant longuement encombrée.

Cet équilibre des finances publiques doit évidemment être maintenu et je dois dire que si, comme le fait M. Palewski, on peut parfois s'interroger sur les mérites relatifs d'un budget de législature et d'un budget annuel, on ne peut évidemment pas poser la même question à propos d'un budget annuel et d'un budget semestriel. Les ajustements, en cours d'année, doivent rester aussi limités que possible. C'est pourquoi le Gouvernement réservera au prochain collectif, celui de 1963, sa mission véritable qui est d'être un texte de mise à jour aussi réduit que possible et qui ne tienne compte que des seuls éléments imprévisibles lors de la fixation du budget annuel.

C'est à ce prix que les finances publiques resteront le rempart de la stabilité.

En vérité, la situation se présente comme étant celle d'un marché de vendeurs dans lequel des glissements et des dérapages de prix sont possibles, à moins que ne s'exerce une surveillance attentive.

Un second phénomène, plus ancien, est celui de la croissance des rémunérations qui dépasse d'assez loin celle de la productivité. On peut dire en gros que la première atteint environ le double de la seconde pour les années 1961 et 1962.

Il faut donc agir à la fois sur les effets — c'est-à-dire les prix — et sur les causes.

Le problème des prix est aujourd'hui le problème numéro un de l'économie française. Après avoir connu, dans le passé, de brusques sautes qui ébranlaient tout notre édifice économique, les prix, depuis deux ans, font apparaître une tendance à l'accroissement, tendance à un accroissement faible mais constant.

Ce dernier vestige des difficultés anciennes doit être éliminé car, par sa persistance, par sa sourde nocivité, cette dérive des prix est comme la leucémie de l'économie française. Passer de la typhoïde à la leucémie ne serait pas un progrès.

**M. René Sanson.** Très bien !

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** C'est le problème à traiter dans son ensemble. L'expérience démontre que tous les traitements partiels ou ont échoué ou ont connu des succès bien éphémères.

Puisque les équilibres fondamentaux sont, dans l'ensemble, réalisés, c'est donc qu'il faut agir sur les structures.

Les prix industriels français sont verrouillés au niveau de la concurrence internationale, au stade de la production, ce qui pose d'ailleurs le problème du maintien d'une rentabilité suffisante pour soutenir l'investissement.

Du côté des grands marchés agricoles, les seuls ajustements prévisibles sont ceux qui résultent de la mise en application progressive, modérée et souhaitable, du Marché commun agricole.

Bref, l'évolution des prix à la production, telle qu'on peut actuellement la prévoir, est tout au plus de l'ordre de grandeur de ce qui pourrait être gagné par un allègement de la distribution. La réorganisation, la simplification, la stabilisation des circuits commerciaux sont au cœur du problème des prix français. Personne n'imagine qu'un problème aussi compliqué, mettant en jeu des millions de personnes et des centaines de milliers d'entreprises, puisse être résolu ou surmonté par un artifice de circonstance. La solution exigera nécessairement une certaine durée. D'ailleurs l'effort a déjà été mis en route par les deux derniers gestionnaires du quai Branly.

Je veux insister sur le fait que cet effort est souhaitable pour tous c'est-à-dire bien évidemment pour les consommateurs, mais aussi pour les commerçants. Chacun a pu constater en examinant la situation de l'agriculture combien étaient pénibles pour les intéressés des efforts d'adaptation trop longtemps différés. Quelle est alors la soudaineté, la dureté des changements brusquement subis !

L'intérêt de tous ceux qui, comme je le souhaite moi-même, entendent faire vivre l'entreprise individuelle et familiale, est d'étudier et d'organiser avec nous les conditions de son adaptation. Ce doit être la grande tâche des organisations professionnelles du commerce.

En 1963, notre action sera inspirée par le double souci d'accroître la productivité de la distribution et de faire bénéficier les consommateurs des diminutions de coût correspondantes. Cela ne veut pas dire que nous ayons à choisir entre les différentes formes de distribution. Aucun type d'entreprise, grande ou petite, n'est, en règle générale, mieux placé que les autres et, en particulier, les entreprises petites et moyennes sont parfaitement susceptibles d'assurer dans des conditions économiques satisfaisantes la fonction de distribution.

Il s'ensuit qu'il est d'autant plus nécessaire de faire porter l'effort sur la disparition de toutes les inégalités qui faussent la concurrence entre les diverses entreprises, aussi bien sur le plan des structures juridiques que sur celui du régime fiscal.

La réforme des taxes sur le chiffre d'affaires sera poursuivie. La fusion de la taxe locale et de la taxe sur la valeur ajoutée, la suppression de la taxe sur les prestations de services, enfin la substitution de critères économiques aux distinctions juridiques actuelles...

**M. Philippe Rivain.** Très bien !

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** ... permettraient, si elles rencontraient votre faveur — comme le souhaite le Gouvernement — d'établir la neutralité de l'impôt à l'égard des diverses formes de la distribution et favoriseraient le développement de la concurrence.

J'ajoute d'ailleurs que, si l'évolution de la situation budgétaire le permet, nous consacrerons une partie de nos plus-values fiscales à un aménagement de la fiscalité indirecte pesant sur les produits de grande consommation.

Dans la conjoncture présente la justice sociale comme l'opportunité économique se rejoignent pour nous y convier.

Nous avons dû prendre récemment des mesures de taxation de caractère exceptionnel en raison de la brusque évolution conjoncturelle et de l'évolution des prix qui a suivi. Il va de soi que ces mesures de circonstance ne peuvent tenir lieu de politique et si nous sommes conduits, chaque fois que c'est nécessaire, à intervenir pour supprimer tout déséquilibre accidentel et stopper tous les mouvements aberrants, notre intention est de parvenir, au terme de la stabilisation, à un régime de liberté des prix. La liberté des prix sera à la fois la preuve et la récompense de la stabilisation.

Chaque fois que la concurrence sera effective, chaque fois que l'approvisionnement des marchés sera largement assuré, nous souhaitons rendre aux prix leur liberté, qu'il s'agisse des produits alimentaires ou des produits industriels. Cette ligne générale d'action ne contredit pas les mesures particulières que nous sommes conduits à arrêter, avec toute la rapidité nécessaire, pour éviter des mouvements exceptionnels.

Mais il n'y aurait pas de stabilité durable des prix si la croissance des rémunérations et des revenus ne s'inscrivait pas, en France, à l'intérieur de la limite que leur tracent les gains de productivité.

Cette limite a été franchie au cours des deux dernières années. Si nous avons pu le faire sans trop de dommage, c'est en raison de l'existence d'une certaine réserve de productivité et aussi en assistant à une répartition différente des rémunérations et des profits à l'avantage des premières. Chacun est conscient que nous avons atteint désormais le point à partir duquel apparaissent des symptômes qui, si on les laissait se développer, seraient de véritables signes d'annulation des résultats acquis jusqu'ici.

Que signifie la croissance des importations ? Cela veut dire qu'au moment où la France va avoir à faire face à de nombreuses demandes d'emplois, elle est conduite à faire fabriquer à l'étranger les produits de sa propre consommation.

Et que signifie, d'autre part, la hausse des prix, si ce n'est la reprise sournoise des avantages sociaux difficilement acquis ?

La croissance des rémunérations au rythme permis par les progrès de la productivité nationale est la condition qui permettra de protéger, de défendre et de développer le mieux-être récemment acquis.

Cette croissance mesurée suppose l'équilibre du marché de l'emploi. Pour avoir connu pendant des années le suremploi, l'opinion française risque de sous-estimer les problèmes auxquels nous aurons à faire face au cours des prochaines années pour fournir du travail à une population, dont j'indiquerai simplement, à titre d'exemple, qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 1962 et le 1<sup>er</sup> janvier 1963 elle a augmenté de plus d'un million de personnes.

Or il est frappant de penser que, lorsque la croissance annuelle de l'économie passe de 5 à 6 p. 100, c'est-à-dire à un chiffre très élevé, l'emploi augmente d'environ 100.000 personnes. Si l'on veut aboutir à un plein emploi effectif, nous devons maintenir le taux d'expansion le plus élevé possible. C'est, seule, l'existence

d'un taux d'expansion élevé qui peut apporter dans les prochaines années une réponse aux problèmes de l'emploi.

**M. Diomède Catroux.** Très bien !

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Et c'est ce qui explique la position prise par le IV<sup>e</sup> plan sur le problème de la réduction de la durée du travail, position qui a été explicitée lors du débat de ratification du plan et qui différerait jusqu'à une date plus éloignée la mise en application d'une réduction progressive du temps de travail.

La convention collective récemment signée à la régie nationale des usines Renault a mis en lumière ce problème qui dépasse les circonstances particulières d'une entreprise où une décision de cette nature est parfaitement explicable.

Il faut observer d'abord, comme l'a fait M. le ministre du travail, que l'allongement du congé annuel n'apporte pratiquement aucune réponse au problème de l'emploi car il est appliqué dans les entreprises qui peuvent en supporter la charge, c'est-à-dire, en fait, dans les entreprises qui peuvent maintenir leur production sans embauche supplémentaire.

Il faut être aussi conscient — et c'est là un élément de l'information complète de l'opinion — que cette réduction suppose deux choix qui n'apparaissent pas clairement, mais dont les conséquences sont inéluctables.

Le premier choix est celui du type de satisfaction sociale auquel la priorité est donnée.

Pour simplifier — et il s'agit bien là d'une simplification — on peut dire que nous avons à choisir entre deux schémas : produire autant, travailler moins et gagner autant ou produire plus, travailler autant et gagner plus.

Il est, en revanche, illusoire d'imaginer pour la généralité de l'économie — même si cela peut être vrai pour des cas particuliers — une troisième solution qui serait de produire autant, travailler moins et gagner plus car la demande supplémentaire ne trouverait pas devant elle de biens de consommation pour la satisfaire.

La question qui se pose est donc celle de savoir quelle est la satisfaction sociale à laquelle la priorité est donnée.

On peut soutenir que, dans la période de rapide développement des besoins que nous traversons, c'est sans doute sur l'élévation du niveau de vie, c'est-à-dire sur l'accroissement des ressources disponibles dans l'économie, que l'accent doit être mis.

**M. Diomède Catroux.** Très bien !

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Cette observation prend beaucoup plus de force si l'on pense au second choix, qui est de savoir si les satisfactions résultant de l'expansion doivent être réservées aux secteurs de pointe ou diffusées dans l'ensemble des catégories de la nation.

La réduction de la durée du travail est en effet un avantage social réel mais qui reste concentré dans les secteurs en état de le supporter, et dont la charge risque, dans la conjoncture où nous sommes, de retomber sur les plus faibles, c'est-à-dire sur les secteurs retardataires ou sur les régions les moins développées, ainsi que sur les personnes âgées ou chargées de famille.

Quelle serait en effet l'absurdité d'une situation où, en raison des inégalités de développement économique entre les secteurs et entre les régions, et de l'afflux des jeunes travailleurs, nous connaîtrions des réductions de durée de travail qui porteraient sans doute le même nom mais dont le contenu social serait bien différent puisque nous aurions, dans les secteurs de pointe, des réductions de durée du travail ralentissant l'expansion et, dans les secteurs en difficulté, des réductions de durée de travail d'une tout autre nature et résultant malheureusement d'une expansion trop faible !

Aussi est-ce un véritable devoir de solidarité nationale pour toutes les organisations intéressées de déterminer les conditions et le rythme dans lesquels, par secteur, les ajustements pourront être progressivement réalisés sans ralentir de façon appréciable le développement de la production, qui reste le support indispensable au développement du mieux-être de la collectivité.

Ce problème, comme d'ailleurs tous les problèmes qui commandent le maintien de la stabilité, trouve sa réponse dans le texte du IV<sup>e</sup> plan.

Je voudrais m'arrêter un instant sur ce point, car le IV<sup>e</sup> plan est le cadre nécessaire et précis de toute politique de stabilité et de progrès.

Ceux qui sont acquis, soit depuis longtemps, soit de façon plus récente, à l'idée de planification en France doivent en admettre les conséquences et les disciplines. Il serait absurde de souhaiter un débat sur le plan, une ratification de ce document, qui nous a été demandée par les Assemblées, et de voir peu à peu s'émietter par des analyses fragmentaires la construction si méticuleusement entreprise.

La signification du plan est d'être un document établi pour une certaine durée. Les seuls motifs pour lesquels le plan peut faire l'objet d'un réexamen sont l'apparition d'éléments

nouveaux modifiant sensiblement les hypothèses sur lesquelles reposait la planification.

Or cela est vrai pour les deux dernières années du plan restant à courir, c'est-à-dire 1964 et 1965. En effet, l'évolution du rapatriement a, par son ampleur et par sa rapidité, dépassé les prévisions du plan. Le Gouvernement compte demander au commissaire général du plan d'entreprendre, au cours du printemps, la mise à jour du IV<sup>e</sup> plan pour les deux dernières années de son exécution.

Ces ajustements seront réalisés en évitant un double écueil dont le premier serait de bouleverser les équilibres globaux ; quant à la procédure, elle doit évidemment rester aussi légère que possible.

Cet examen concernant le plan portera sur les besoins en logements, les équipements scolaires, les télécommunications et les liaisons routières, ainsi que sur telle ou telle autre rubrique que les études du commissariat général du plan feraient apparaître comme opportune.

Qu'il s'agisse de production, de durée du travail ou des emplois du revenu national, la réalisation du IV<sup>e</sup> plan — lequel avait été jugé, par certains, trop ambitieux lorsque le Gouvernement l'a présenté — n'est pas devenue, en quelques mois, un ensemble d'objectifs minima dont la réalisation serait dès maintenant certaine et qu'il conviendrait de réviser systématiquement en hausse.

L'analyse de la conjoncture, à laquelle je me suis permis de procéder devant vous, commande au contraire plus que jamais le maintien d'un équilibre intérieur et extérieur qui suppose que soit poursuivi l'effort de tous les Français. La recette des années passées reste valable pour l'avenir car les résultats qui ont été obtenus ont été le fruit d'une conquête de tous les jours.

C'est enfin au plan que doit être demandée la réponse à la dernière question posée, tendant à assurer la répartition plus juste des fruits de l'expansion, c'est-à-dire à ajouter au progrès social quantitatif le progrès social qualitatif.

Une profonde aspiration de justice sociale traverse notre pays et inspire légitimement le désir d'action de la majorité.

Nous devons faire en sorte que la véritable finalité de l'économie, c'est-à-dire le mieux-être et la justice, ne soit jamais absente des choix économiques.

Notons d'abord que, dans ce domaine, des progrès appréciables ont été réalisés.

Il faut savoir qu'en France, dès à présent, un tiers des ressources des particuliers ne provient plus directement de la production mais résulte d'une répartition secondaire.

Cette forme de répartition a été accentuée depuis deux ans. En effet, lorsqu'on examine les comptes nationaux, il apparaît que les ressources des particuliers, encaissées au titre des prestations sociales et de l'assistance, ont augmenté de 13 p. 100 en 1961 et de 18 p. 100 en 1962.

Cela ne signifie pas que le taux ait été augmenté dans la même proportion puisque des mécanismes nouveaux ont été institués, notamment en ce qui concerne l'agriculture, mais cela prouve que les mécanismes sociaux ont été développés dans cette proportion.

La politique qui a été suivie en matière de fiscalité directe a renforcé cette évolution puisque, pour la première fois, la part des salariés dans le nombre des contribuables est tombée, entre 1959 et 1961, de 80 à 72 p. 100 et que les bases d'imposition correspondantes, qui représentaient 70 p. 100 du total en 1959, ont été ramenées à 61,9 p. 100 en 1961.

Ces actions particulières s'inscrivent dans la perspective plus générale de la répartition des revenus entre les différentes catégories sociales. Une méthode a été engagée au cours de l'année 1962 ; elle a permis de donner un premier contenu à la notion de contrat de progrès avancée par le Gouvernement lors de sa constitution.

Sans doute le tumulte des événements politiques n'a-t-il pas permis de mesurer à son exacte valeur l'importance des résultats acquis. Je rappelle d'un mot que, pour la première fois depuis longtemps, la rentrée d'automne a été exempte de tout conflit social d'ampleur nationale et que les réalisations décidées ont porté à la fois sur les abattements de zones, les familles et la situation des salariés au voisinage du S. M. I. G.

Pour 1963, dans le cadre d'une plus juste répartition des revenus, le Gouvernement a décidé de réaliser il l'a fait connaître à l'Assemblée — une étape supplémentaire d'amélioration de la situation des personnes âgées et des familles, alors qu'en principe le programme fixé en avril dernier avait été arrêté pour dix-huit mois.

En faveur de ces mêmes personnes âgées, le Gouvernement a déposé un amendement concernant la revalorisation des rentes viagères. Je tiens à dire que cette action sera régulièrement poursuivie, car il est souhaitable que la restauration monétaire française s'accompagne d'un effort particulier en faveur de ceux qui ont accompli, dans le passé, le geste de

confiance envers la monnaie nationale — auquel nous convions aujourd'hui l'ensemble du pays — et qui ont été dans une certaine mesure les obscurs fantassins du franc. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur ceux de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Cette même préoccupation de justice inspirera l'attitude du Gouvernement en ce qui concerne la rémunération des agents de l'Etat et de ceux des entreprises nationales.

Je réponds sur ce point, avant de le faire plus complètement à la fin de la discussion, à M. le rapporteur Ebrard.

Un effort important a été accompli au cours des dernières années pour que la rémunération de ce personnel accompagne le mouvement général des revenus dans notre pays. Cet effort sera poursuivi en 1963 — le budget des charges communes en témoigne — dans le souci de trouver un juste équilibre entre les deux exigences qui nous sont présentées et qui ne sont d'ailleurs pas aisément conciliables ; d'une part, assurer à ces catégories une évolution qui soit comparable entre elles et avec celle qui s'observe dans l'ensemble de l'économie ; d'autre part, conserver à la gestion de ces entreprises et aux discussions qui peuvent s'y instaurer le rôle légitime de réflexion et de préparation qui leur revient.

Lors de la session de la commission des comptes économiques de la nation qui sera tenue au printemps prochain, le Gouvernement précisera les méthodes d'une nouvelle confrontation entre les catégories économiques et sociales et les organisations professionnelles, qui aura lieu comme cette année au sein du conseil supérieur du plan.

Mesdames, messieurs, voilà quelques-unes des tâches qui nous attendent.

La législature précédente a instauré les dures disciplines de la stabilité et le privilège lui revient d'avoir lancé le mouvement de l'expansion. A la vôtre revient de prolonger l'élan.

Qui parle de l'expansion parle de l'avenir, car le motif et le dénouement de l'expansion se trouvent tous les deux dans l'avenir.

Nous entrons dans une période où plus nombreux seront les jeunes en quête d'emploi, plus inexorable l'aspiration des personnes âgées à une vie décente, plus pressantes les exigences du développement des investissements collectifs, de nos logements, de nos universités.

L'expansion est la ressource unique de ce progrès.

Elle est inscrite dans le devenir de l'économie française. On peut lui appliquer le mot de Claudel sur l'une de ses héroïnes : « Je vois dans ses yeux le vert des jeunes pousses. » (*Sourires.*)

Pour nous qui travaillons tous à la même tâche, notre récompense et notre justification, face à notre conscience, mais aussi au jugement populaire — à la solidité et à la santé duquel je crois profondément — sera d'avoir été les animateurs, c'est-à-dire les serviteurs de l'expansion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

**M. Jean-Paul Palewski, président de la commission.** Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des finances, mes chers collègues, le remarquable exposé que vient de faire M. le ministre des finances me donne l'occasion de faire part à l'Assemblée d'un certain nombre d'observations qui me sont venues à l'esprit à la suite des récents travaux de la commission.

Au cours du débat sur le budget des postes et télécommunications, c'est-à-dire au début même de notre discussion budgétaire, vous avez déclaré, monsieur le ministre des finances, que les critiques qui pourraient être adressées à l'un et à l'autre des budgets ministériels devaient tenir compte des propositions du plan et que chacun devait avoir à l'esprit que la répartition des crédits entre les différents secteurs de l'activité était désormais fixée à partir d'une vue d'ensemble de notre économie.

Sans doute nos travaux, pour bien des raisons, notamment la diversité des régions que nous représentons, tendent-ils naturellement à se porter plus sur l'analyse que sur la synthèse. Mais certaines critiques vous auraient été épargnées, monsieur le ministre, si le Parlement avait été plus étroitement associé à l'élaboration du plan. Je souhaite qu'il le soit pour son application. C'est un problème que nous devons résoudre conformément aux vœux que vous avez exposés vous-même, monsieur le Premier ministre, et c'est là ma première observation.

L'exposé que vous venez de faire, monsieur le ministre des finances, vous permet de replacer l'examen des différents fascicules budgétaires dans le cadre d'ensemble de la politique économique et financière du Gouvernement.

Ma première intervention portera sur l'organisation des travaux de la commission des finances à propos du budget.

Les travaux parlementaires en matière budgétaire ont été menés, cette année encore, à une cadence extrêmement rapide. Les circonstances n'ont pas permis aux commissions, en particulier à la commission des finances, de consacrer à l'examen du budget tout le temps qu'elles auraient souhaité. Vous n'en êtes nullement responsable, monsieur le ministre, et il serait d'autant plus injuste de vous le reprocher que nous avons enregistré la volonté des ministres de collaborer le plus étroitement possible avec l'Assemblée.

Nous espérons que cette volonté se manifestera dans les mois à venir, spécialement pour le budget de l'an prochain. Il est indispensable, vous le savez, que les documents budgétaires soient mis à la disposition de la commission le 15 septembre au plus tard pour qu'elle puisse commencer ses travaux avant le 1<sup>er</sup> octobre, tout en évitant que les amendements rectificatifs déposés ensuite par le Gouvernement ne soient trop nombreux. Il n'est rien de plus mauvais, en effet, qu'une cascade d'amendements gouvernementaux déposés en séance — exception faite, bien entendu, pour ceux qui sont la conséquence des suggestions de la commission ou de l'Assemblée elle-même !

Un mot sur le contenu des documents budgétaires. Il est indispensable, aussi bien pour les fascicules budgétaires que pour le rapport économique et financier, que soient mises en parallèle les prévisions du plan, les réalisations en cours et les dotations prévues.

Un premier effort a été fait cette année. Il doit être poursuivi dans la perspective d'une réforme plus générale qui ferait coïncider la durée du plan avec la législature. Il serait souhaitable, en effet, que les prochains plans soient préparés de manière à être soumis à l'approbation de l'Assemblée dès l'ouverture de la législature, afin que d'emblée, et pour la durée de celle-ci, les grandes lignes de son action soient tracées et décidées. On pourrait alors juger équitablement l'œuvre d'une majorité née d'une consultation électorale.

Je viens de faire allusion au rapport économique et financier. Il faut qu'il s'intègre mieux dans les comptes de la nation, rétrospectifs ou prospectifs. Les documents existent déjà mais leur articulation n'est pas suffisamment apparente.

Quant aux documents budgétaires eux-mêmes, ils devraient être conçus sous une forme plus claire et plus explicite. Le contenu des fascicules budgétaires est trop elliptique, trop strictement comptable et ne facilite guère la compréhension indispensable à leur analyse.

Les rapporteurs spéciaux consacrent une grande partie de leur travail à rendre les budgets intelligibles pour le Parlement. Ce n'est pas leur rôle. Leur tâche serait grandement facilitée si, à travers l'inévitable austérité des chiffres, on pouvait dégager les principales intentions du Gouvernement. Si une réforme intervient dans ce domaine, elle devra conserver aux documents leur précision actuelle afin qu'ils demeurent, en tout état de cause, la base juridique des décrets de répartition. Mais une formule doit pouvoir être trouvée conciliant cet impératif avec celui d'une présentation plus synthétique.

J'insisterai maintenant sur un aspect essentiel de la collaboration entre le Gouvernement et l'Assemblée dont dépend, en définitive, la valeur de notre travail en commission.

S'agissant d'une affaire aussi importante que l'examen du budget, la commission des finances désire entendre les ministres sur leur budget respectif. C'est une nécessité que nous sentons à chaque instant de nos travaux et qui finit toujours par s'imposer à un moment de la discussion, quel que soit le budget examiné.

Ajouterai-je que les membres du Gouvernement ont aussi le plus grand intérêt à entendre les questions qui leur sont posées et les suggestions qui leur sont présentées au cours du dialogue qui se crée naturellement à l'occasion de ces auditions ?

Or le temps imparti à la commission pour examiner le budget ne lui a pas permis cette année de procéder à toutes les auditions qu'elle désirait puisqu'elle n'a entendu que trois ministres. Je ne compte pas M. le ministre des finances, ni M. le secrétaire d'Etat au budget pour lesquels c'est une tradition à laquelle vous vous êtes conformés, messieurs, avec une courtoisie que la commission a particulièrement appréciée.

Je souhaite que, la période budgétaire passée, un contact soit maintenu entre le Gouvernement et la commission afin que, par l'intermédiaire de ses rapporteurs spéciaux, elle puisse suivre l'exécution des textes votés.

J'en viens maintenant à certains sujets d'ordre économique qui nous préoccupent grandement. Au début de votre exposé devant la commission, vous nous avez dit, monsieur le ministre des finances, que le problème économique à résoudre pour 1963 était, en somme, le même que celui des années précédentes : maintenir la stabilité financière tout en poursuivant l'expansion au taux le plus élevé possible.

Le budget se présente cependant cette année dans un contexte quelque peu différent. Pour la première fois, en effet, il a été

élaboré, et vous l'avez souligné, compte tenu dans une large mesure des précisions chiffrées du IV<sup>e</sup> plan.

Nous pouvons ainsi apprécier ce budget non plus seulement du point de vue de l'équilibre financier, qui est le premier terme de la politique que vous avez définie, mais également au regard de l'expansion recherchée qui en est le second.

En outre, ce budget nous est proposé dans une conjoncture qui devrait permettre la mise en œuvre d'une grande politique sociale dont on commence à distinguer les prémices. Ainsi la commission des finances a pu aborder l'examen du budget en partageant l'optimisme nuancé que vous venez de manifester à cette tribune.

Le rapporteur général a fait part à l'Assemblée, dans un remarquable exposé, de nos conclusions. Je voudrais, pour ma part, présenter quelques observations dans des domaines où les problèmes s'affirment particulièrement importants.

Le budget des postes et télécommunications ne permettra pas de rattraper le retard accumulé depuis de nombreuses années dans les télécommunications. Plus nous attendrons et plus la solution sera difficile, l'écart entre la demande et les moyens dont dispose ce ministère ne cessant d'augmenter et l'industrie, faut de certitudes, ne pouvant répondre aux besoins dans les moindres délais.

Le problème devra être reconsidéré dans son ensemble et de nouvelles formules devront être trouvées, offrant notamment un recours plus large à l'épargne qui, j'en suis persuadé, répondra avec faveur à cet appel.

Je présenterai la même remarque à propos du budget de la construction. Il faut que les fonds publics financent une grande part des opérations effectuées par les organismes d'I. L. M. qui doivent donner un logement décent aux catégories les plus défavorisées de la nation. En revanche, il appartient à l'épargne de prendre le relais dans le secteur de la construction privée. Les espoirs mis dans les sociétés d'investissement, dont la création est encouragée par le projet de réforme de la fiscalité immobilière dont nous allons aborder bientôt l'étude, ne seront pas déçus, mais il faut encore aller de l'avant et multiplier les efforts de l'imagination pour rendre attrayants les placements immobiliers.

Les crédits destinés aux constructions scolaires ont fait l'objet d'un large débat en commission, et j'appellerai à cet égard l'attention de l'Assemblée sur plusieurs impératifs qui me paraissent trop souvent négligés.

L'enseignant pose, à tous les degrés, des problèmes de personnel, de locaux et d'équipement, auxquels une administration centrale efficace et moderne doit faire face. Mais il s'y ajoute des problèmes d'ordre administratif à résoudre dans un cadre régional. Nos académies sont devenues de très vastes ensembles nécessitant qu'une distinction soit faite entre leur gestion et l'enseignement qu'on y professe, tout en respectant les libertés traditionnelles.

On ne peut plus confier aux universitaires la charge supplémentaire d'administrer nos universités, dont les prolongements d'ordre social, qu'il s'agisse de logement, de nourriture, de loisirs, de sports ou d'équipements collectifs nécessaires à la jeunesse, ne font que croître sans cesse.

Je voudrais que la recherche fondamentale dans tous les domaines, la liaison université-industrie, fût le champ des efforts de nos maîtres. Laissons à d'autres les tâches de gestion administrative conçues dans un esprit moderne.

En revanche, combien apparaît nécessaire le rapprochement entre l'enseignement et la connaissance de notre patrimoine intellectuel et artistique, de notre ensemble de musées qui lui apporte la plus magnifique des illustrations ! On sait l'important effort entrepris par M. André Malraux pour donner une vie aux chefs-d'œuvre, pour montrer que « Le musée imaginaire » n'est pas seulement un livre, qu'il en trouve, pour une part, l'expression réelle dans notre pays et qu'il suffit aux Français, pour le visiter, d'ouvrir les yeux.

Certes, la technique, avec ses prouesses et ses agréments, exerce sur les jeunes un attrait tel qu'ils seront de plus en plus tentés de lui donner leur préférence. Mais il serait grave pour notre pays, dont le plus grand génie est sans doute d'avoir toujours su élever son art au niveau de son époque, de laisser se creuser le fossé entre le progrès matériel et la culture. Qu'il en soit tenu compte dans l'enseignement, surtout aux stades du second degré et de l'enseignement supérieur, mais également dans l'enseignement technique et professionnel.

L'éducation nationale vient de m'entraîner fort loin. C'est que, sans doute, la formation d'une jeunesse de plus en plus nombreuse doit être au centre de nos préoccupations. Mais je reviens à l'économie.

Il est un problème, monsieur le ministre des finances, qui n'est toujours pas résolu : c'est celui de nos prix. Notre pays semble atteint à cet égard, et depuis fort longtemps, d'une maladie pernicieuse, puisque, malgré notre politique de rigueur financière, une certaine tendance inflationniste continue de se

manifester, d'une manière peut-être plus inquiétante — je le souligne — que dans les autres nations occidentales et qui risque de dépasser le seuil où cesse l'incitation à l'expansion.

La hausse des prix de détail risque aussi de se poursuivre sous l'effet de diverses circonstances : le relèvement de certains tarifs de services publics, les conditions atmosphériques, etc. Il est à craindre que, dans les mois à venir, cette tendance ne se confirme et une réforme de la distribution n'est pas isolément une réforme suffisante.

En cette matière, un problème psychologique reste posé et n'est pas résolu : l'éducation du consommateur reste à faire.

De la solution que nous apporterons à ce grave problème des prix dépend la réussite de notre politique, qu'il s'agisse de l'augmentation des revenus, des objectifs de production fixés par le IV<sup>e</sup> plan et même de la situation de notre commerce extérieur.

Nous souhaitons, nous voulons, que cette législature marque une étape décisive dans l'élévation du niveau de vie des Français et — j'insiste — de tous les Français. Mais le plan a seulement esquissé une politique des revenus en l'envisageant sous un aspect global, se bornant à définir les grands équilibres entre la consommation et les investissements, sans marquer suffisamment les conséquences d'un afflux de moyens monétaires qui ne s'investissent pas ou qui s'investissent dans des secteurs non prioritaires.

Force est de reconnaître que, pour 1962, l'équilibre n'a pas été respecté. Il convient donc de se montrer particulièrement attentif, pour éviter que la consommation globale ne dépasse les normes fixées par le plan. Il importe aussi, malgré les lacunes de l'appareil statistique, de compléter le plan par une analyse de la répartition du produit national entre les salaires, les profits et les autres revenus. Car le bénéfice de l'expansion doit être réparti avec plus de justice entre les différentes classes sociales.

Je pense en particulier à la situation si défavorisée des personnes âgées auxquelles le Gouvernement apporte déjà une première aide.

J'insiste encore sur ce point essentiel : la dépréciation monétaire serait un obstacle majeur auquel se heurterait toute politique de mobilisation de l'épargne au profit de l'équipement.

Si un certain volume d'augmentation de la masse monétaire peut inciter la part active de l'épargne à se diriger vers les investissements, elle n'en comporte pas moins des aspects fortement négatifs dans la mesure où l'épargne est guidée avant tout par la recherche d'opérations spéculatives et si elle se détourne des valeurs à revenu fixe.

Il importe donc d'utiliser une masse monétaire qui ne cesse d'augmenter, de collecter les disponibilités actuelles, qui sont considérables, pour les diriger vers les investissements prioritaires. Le plan, à cet égard, n'apporte pas de précisions suffisantes. Quant à la loi de finances pour 1963, elle rend la recherche d'une solution encore plus urgente puisque cette loi débudgétise un certain volume des dépenses sans que les mesures incitant l'épargne à prendre le relais des fonds publics aient été prévues.

**M. Tony Larue.** Très bien, monsieur le président de la commission des finances !

**M. le président de la commission.** Pour atteindre ce but, diriger l'épargne vers les investissements prioritaires, la commission des finances attache le plus grand prix à ce que soient menés rapidement à leur terme les travaux en cours de la commission Lorrain, et elle se réjouirait de vos déclarations, monsieur le ministre des finances, si nous n'étions menacés de nouveaux amendements jetés au dernier moment dans le débat budgétaire.

La presse nous apprend que, parmi les mesures étudiées, cette commission a examiné notamment la possibilité d'accorder des allègements fiscaux aux emprunts à moyen et à long termes, d'encourager les formules d'obligations liées au développement de la production ou à la prospérité de l'entreprise et de donner la plus grande souplesse aux organismes de crédit pour l'emploi de leurs fonds. D'ailleurs, ces mesures contribueraient efficacement à l'aménagement du territoire national, précisément par le jeu des priorités.

Nous espérons, monsieur le ministre, être saisis prochainement des conclusions de ces travaux car il est indispensable que tout soit mis en œuvre pour une politique systématiquement orientée vers l'investissement utile à la nation.

Le développement de notre commerce extérieur dépend, lui aussi, d'une stabilité définitive des prix. Une hausse des coûts de production rendrait notre industrie moins compétitive et ne manquerait pas de provoquer rapidement la dégradation de notre balance des paiements — vous l'avez dit vous-même en maintes circonstances.

La partie que nous jouons, mes chers collègues, est difficile. L'évolution moins favorable de nos exportations dans les six derniers mois constitue un avertissement que nous avons le devoir de ne pas négliger. N'oublions pas que notre pays n'est plus isolé, qu'il doit faire face à la concurrence internationale, sans qu'il lui soit possible de compenser la hausse

de ses prix de revient par des moyens absolument périmés du protectionnisme d'antan.

Aussi bien, la France, qui s'ouvre davantage chaque jour au Marché commun, doit adapter son infrastructure économique, l'aménagement de son territoire, sa politique de l'énergie et des transports — je pense notamment au réseau routier — à cette évolution qui comporte des exigences nouvelles. Force est d'ailleurs de constater que le plan a été conçu à bien des égards dans une perspective plus nationale qu'europpéenne, et peut-être aussi à trop court terme et que des adaptations, vous l'avez reconnu vous-même, seront nécessaires dès cette année.

C'est une raison supplémentaire pour que l'Assemblée, et notamment la commission des finances, participe étroitement à l'élaboration des grandes directives financières et budgétaires, au choix des options de base et à leur application.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des finances, mes chers collègues, les quelques réflexions dont je désirais vous faire part au cours de cette brève interruption de notre discussion budgétaire, dans cette espèce d'entracte dans un grand et passionnant débat, engagé depuis plusieurs années, au terme duquel je souhaite ardemment que l'action du Gouvernement recueille, avec vos applaudissements, ceux de la nation tout entière. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

**M. Louis Vallon, rapporteur général.** Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, M. le ministre des finances nous a mis en garde tout à l'heure contre le doute et contre l'illusion. Il nous a conseillé de nous rapporter aux faits.

Il a eu raison. Les faits sont têtus. Ils ne connaissent pas le doute, ils ne cèdent pas à l'illusion.

Mais, comme les médailles que produit une industrie qui dépend de l'autorité de M. le ministre des finances, si les faits ont une face, ils ont aussi un revers.

Je voudrais en toute objectivité considérer avec sérénité la face et le revers.

Dans sa déclaration du mois de décembre dernier, M. le Premier ministre, après avoir signalé le retard du secteur agricole, indiquait que son Gouvernement avait l'intention — qu'il a commencé de mettre à exécution — d'apporter à son secours la solidarité nationale, d'amorcer à cette occasion une politique de transfert de revenu, qui devrait être poursuivie pour mieux répartir l'accroissement du revenu national qui résulte de l'expansion.

Il indiquait enfin que, dans le cadre de cette expansion et par le moyen de cette expansion, il serait possible d'améliorer progressivement la condition ouvrière.

Certaines mesures que je rappelle brièvement ont été prises concernant le salaire minimum interprofessionnel garanti, les bas salaires et les abattements de zone qu'il convient de conduire jusqu'à leur suppression. Voici que, maintenant, nous nous trouvons placés par les faits et pour ainsi dire par les circonstances devant le problème de la durée du travail qu'il est question d'abrèger.

Quatre voies sont possibles : celle de la réduction de la durée hebdomadaire du travail, celle de l'augmentation de la durée des congés payés, celle de l'avancement de l'âge légal de la retraite, celle de la prolongation de la scolarité et de l'apprentissage.

Réduction de la durée hebdomadaire du travail et augmentation de la durée des congés payés sont des phénomènes de même nature, car une semaine de congés payés par an équivaut à peu près, pour l'année, à une réduction d'une heure de travail par semaine. Mais c'est là une égalité de caractère arithmétique et d'autres aspects de ce problème doivent être pris en considération. Dans les deux cas, d'ailleurs, il y a augmentation indirecte des salaires, mais il se peut que l'octroi d'une semaine de congés payés ait une moindre répercussion économique, à cause des avantages déjà acquis par certaines catégories sociales, qu'une réduction brutale de la durée hebdomadaire du travail. Il reste que ces deux problèmes sont très analogues ; toutefois nous sommes, à leur égard, très mal fixés sur les désirs réels des travailleurs qui diffèrent sans doute selon qu'on envisage un secteur industriel ou une région rurale.

Il existe par contre une très grande différence entre les deux autres voies dont j'ai parlé : l'avancement de l'âge de la retraite et la prolongation de la scolarité.

La prolongation de la scolarité constitue en quelque sorte un investissement humain. L'anticipation de l'âge de la retraite se traduit au contraire par une sorte de désinvestissement humain, puisque des hommes qui sont encore en état de travailler et qui en ont encore l'intention se trouveraient, si une mesure brutale et impérative était prise dans ce sens, soustraits

à cette possibilité, parfois contre leur gré. Cela aurait pour effet de réduire l'activité de la nation à un moment où celle-ci doit, comme M. le ministre des finances l'a souligné, être portée aussi haut que possible.

**M. Diomède Catroux.** Très bien !

**M. le rapporteur général.** Je n'entrerai pas dans la discussion de ces deux problèmes, estimant que ce qui vient d'être dit dans cette enceinte correspond à ce qu'il convient de penser. Quel que soit notre souci de voir réduire la peine des hommes, il faut bien se rendre compte que c'est par l'expansion et par le développement des satisfactions qu'ils en tirent qu'il faut commencer et que, sans doute pour quelque temps, il faut continuer ; sauf cas particuliers, bien entendu, à traiter séparément.

**M. Diomède Catroux.** Très bien !

**M. le rapporteur général.** Qu'en est-il maintenant d'un autre problème ; celui de la sécurité sociale, que nous avons été amenés à examiner par la bande lors du vote de l'article 9 de la loi de finances ? Et je reviens ainsi au fascicule budgétaire en discussion, c'est-à-dire aux charges communes.

La sécurité sociale se compose de trois branches : les frais médicaux, la retraite vieillesse, les allocations familiales.

Les statistiques publiées par la Communauté économique européenne prouvent qu'en matière d'avantages accordés aux familles la France est en avance sur ses partenaires du Marché commun. C'est absolument indiscutable : même si, en valeur relative, par rapport aux masses salariales, le montant des allocations familiales a décliné, nous restons très en avance.

En revanche, nous accusons un très net retard dans le domaine des prestations de vieillesse. Pour rattraper ce retard, il faudra consentir un sérieux effort budgétaire.

Plusieurs méthodes, certes, sont possibles et, en particulier, le recours à un relèvement des prestations du fonds national de solidarité. Je suis persuadé que c'est cette méthode qui, d'une façon ou d'une autre, s'imposera dans la pratique.

Le fonds national de solidarité a été créé en 1956 pour servir une allocation de subsistance, minime d'ailleurs, aux vieillards démunis de toute ressource. En 1956, ce fonds était doté de 1.400 millions de francs actuels. En 1957, il a bénéficié de la même dotation mais, depuis 1959, celle-ci est tombée à 890 millions de francs, ce qui représente 0,4 p. 100 de notre revenu national. Telle est la très modeste contribution de l'Etat au financement des dépenses qui concernent les personnes âgées de notre pays.

Depuis 1958, le régime général des salariés supporte le poids de l'allocation supplémentaire de vieillesse servie à ceux qui bénéficient déjà d'une retraite trop faible de ce même régime. Les ressortissants des autres régimes perçoivent une allocation, majorée d'ailleurs de cent francs, qui leur est payée par le fonds national de solidarité.

Au cours de ces dernières années — le sujet est un peu austère mais il est, je crois, d'actualité — les régimes complémentaires de retraites se sont développés et le fonds national de solidarité a vu, de ce fait, ses charges diminuer avec le nombre des bénéficiaires d'allocations supplémentaires. Cette évolution, paradoxale en apparence, tient à ce que le progrès dans ce domaine est tracé par des initiatives privées, alors que les prestations servies dans le cadre des régimes de droit commun et du fonds national de solidarité sont restées stables.

C'est ainsi qu'en 1955, un accord Renault — déjà un accord Renault ! — a créé un régime complémentaire de vieillesse et qu'en 1961 toutes les industries rattachées au centre national du patronat français ont suivi cette initiative.

Il en a été de même en matière d'allocations de chômage avec ces institutions qui portent des noms presque imprononçables lorsqu'on se contente de leurs initiales : l'U. N. E. D. I. C. et les A. S. S. E. D. I. C.

Il en résulte que ce sont les éléments dynamiques de l'économie qui progressent — comme l'a fort justement rappelé M. le ministre des finances — tandis que les personnes âgées dont la situation dépend du Gouvernement sont tenues à l'écart de tout progrès. Eh bien ! je crois traduire le sentiment de la très grande majorité de la commission des finances et d'un grand nombre de nos collègues en disant que cette situation de fait est intolérable. Il y a des cas où les faits sont intolérables (Très bien ! très bien !)

Deux politiques sont évidemment possibles : l'une, plutôt passive, consisterait à laisser se développer les initiatives privées et, au terme de leur évolution, à consacrer le progrès ainsi enregistré en obligeant les dissidents à s'aligner ; l'autre, plus active et plus digne d'un gouvernement d'action, consisterait à prendre des initiatives tout en précisant les conditions de leur extension. Je souhaiterais que le Gouvernement choisît une position qui correspondît à ce vœu.

Il faut relever très vite les minima qui résultent de la législation sur le fonds national de solidarité. Il est d'autant plus nécessaire de le faire que déjà, dans le secteur agricole, le

Gouvernement a fort justement pris des initiatives en matière d'avantages sociaux afin d'arriver à une certaine parité.

Dans le secteur industriel, il reste des zones de retard. Des mesures d'alignement sont nécessaires, en particulier en matière d'assurance-maladie pour les artisans — je crois que cela va être fait bientôt. Elles sont nécessaires aussi pour les gens de maisons, pour les travailleurs à domicile, pour les travailleurs occasionnels et pour les employés des commerces de détail.

On me dit que le taux de l'allocation supplémentaire pourrait être porté de 1.320 francs, chiffre actuel, à 1.440 francs. Cette majoration permettrait tout juste de rattraper le retard dû à l'augmentation intervenue en matière de prix et de salaires depuis que le taux de 1.320 francs a été fixé. Pour qu'il y ait un progrès réel, il faudrait, et cela me paraît être un minimum, porter ce taux à 1.600 francs pour 1963.

Quant au coût budgétaire d'une telle mesure, on peut l'évaluer, suivant l'extension qu'on donne au nombre des bénéficiaires — je n'entrerai pas dans le détail — à un chiffre qui varie entre cinq cents et quelques millions de francs et un peu plus d'un milliard de francs.

La commission — et l'Assemblée pour une part — a adopté le budget sans lui faire subir le moindre abattement de crédit. Mais elle se pose toutefois des questions sur les moyens de faire parcourir une nouvelle étape au progrès social dans ce pays, d'autant qu'elle sait que telle est en principe la politique du Gouvernement. Elle aimerait donc connaître la position de celui-ci.

Avancer l'âge de la retraite, tout au moins d'une façon obligatoire, lui apparaît comme un contresens. D'après le calcul des actuaires du ministère du travail, si l'on retenait une proposition faite récemment et qui consiste à ramener l'âge de la retraite à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes, on aurait, en 1980, 90 p. 100 de plus de retraités et la charge que cela représenterait sur la masse des salaires soumis à cotisation s'élèverait à plus de 16 p. 100 de cette masse. C'est dire que pratiquement on ouvrirait ainsi une crise financière extrêmement grave...

**M. Diomède Catroux.** Et aussi une crise sociale.

**M. le rapporteur général** ...et qui ne pourrait être résolue que par des transferts venus d'ailleurs.

C'est un problème très vaste. Il sera peut-être nécessaire et prudent de s'engager à terme dans une telle voie, mais il faut que ce soit progressivement et avec toutes les précautions désirables.

Si diminuer l'âge de la retraite peut apparaître, à l'heure actuelle, comme un contresens, c'est surtout parce que nous en sommes à un moment où la population active en France est moins nombreuse qu'elle ne l'a jamais été pour supporter la charge de vieillards et jeunes de plus en plus nombreux.

D'ici sept ans il faudra créer, comme le ministre des finances l'a dit tout à l'heure, un nombre imposant d'emplois nouveaux qui seront à la disposition des jeunes nés depuis la guerre. Or cette création d'emplois ne peut provenir que de l'expansion, c'est-à-dire du développement, si possible accéléré, de notre activité nationale.

M. Alfred Sauvy a dit à ce sujet des choses fort justes : tout malthusianisme, toute crainte de voir des gens inemployés dans une telle période, dans la période préparatoire qu'est la période actuelle, sont dangereux. Plus nombreux seront les gens employés aujourd'hui, plus il sera facile de préparer l'expansion pour demain, c'est-à-dire l'emploi de tous les travailleurs qui se trouveront alors disponibles. (Très bien ! très bien !)

J'estime personnellement que c'est à juste titre que le Président de la République a déclaré qu'il serait possible de faire de la France un pays de 100 millions d'habitants. C'est cela le progrès, il ne faut avoir peur ni du développement démographique, ni du développement industriel, ni du développement agricole. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Naturellement, il faudra prendre garde à certaines incidences des mesures sociales sur les prix. C'est ainsi que du fait de l'application du Marché commun, nous assistons à une réduction progressive de notre protection douanière qui atteindra cette année 60 p. 100. La concurrence accrue qui en résulte entraîne une réduction des marges d'autofinancement, si bien que l'accroissement de l'investissement privé — car il a continué tout de même à croître — s'en trouve un peu freiné.

Il est certain qu'à l'avenir tout développement social dans un des pays du Marché commun devra s'aligner sur le progrès social intervenu dans les autres Etats membres. Cela ne veut pas dire que c'est par des coups de frein successifs qu'on devra le réaliser dans tous les pays engagés. C'est vous dire que c'est par une politique sociale concertée de façon assez large et non pas simplement française qu'il y aura lieu d'agir dans ce domaine comme dans les autres.

Je disais donc que pour les personnes âgées, nous sommes en retard. Rattraper ce retard doit être, à mon avis, l'une des tâches les plus urgentes du Gouvernement.

M. Michel Debré, alors Premier ministre, avait en 1961 chargé la commission Prigent, dont le rapporteur fut M. Pierre Laroque, d'étudier ce problème. La commission avait indiqué quel était pour les vieillards le minimum garanti qui lui paraissait devoir être retenu : 1.600 francs en 1963 — chiffre que j'ai cité tout à l'heure — 1.900 francs en 1964, 2.200 francs en 1965. Les charges correspondantes s'élèveraient en 1965 à 3 milliards de francs.

Sans parler déjà de 1965, je pense que l'année 1963 doit voir se poursuivre l'effort social commencé en 1962. Or, si je prends les comptes prévisionnels de la nation et les principales hypothèses économiques pour 1963 qui figurent dans les documents de couleur bleue — c'est leur couleur traditionnelle — qui nous ont été distribués, je constate que l'accroissement des prestations sociales et des dépenses d'assistance n'est de 1962 à 1963 que de 8,6 p. 100, inférieur par conséquent à celui qui a été connu au cours des années précédentes.

En effet, l'indice des salaires et traitements nets — autrement dit, la masse des salaires et traitements perçus par les ménages — a crû en 1961 de 10,2 p. 100, en 1962 de 11,1 p. 100 et en 1963 de 10 p. 100, c'est-à-dire que pratiquement la masse des salaires a crû de 10 p. 100 environ tous les ans. Or, en face de cette hausse, les prestations sociales et d'assistance, qui ont crû de 13 p. 100 en 1961, puis de 18 p. 100 en 1962, ne doivent s'élever que de 8,6 p. 100 en 1963.

Cela signifie, en somme, que nous renonçons à continuer d'élever la masse des prestations sociales et d'assistance au cours de l'année qui s'ouvre dans la même proportion qu'au cours des deux années précédentes.

Je pense que ce n'est pas très heureux, car nous avons une population vieillie. J'appelle population vieillie — pour des raisons que je n'avouerai pas, cela me chagrine un peu d'employer cette expression (*Sourires*) — les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et qui sont au nombre de plus de 5 millions. La moitié de ces personnes, environ 2 millions et demi, perçoit une allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité. C'est donc une part très importante de la population qui se trouve ainsi dans un état de mécontentement évident et légitime.

Or, le projet de loi de finances fait état, en ce qui concerne les charges communes, dans la sixième partie « Action sociale — Assistance et solidarité, chapitre 46-96 — application de la loi instituant un fonds national de solidarité », des chiffres suivants : pour 1962, 884 millions 290.000 francs ; pour 1963, 1 milliard 121 millions 290.000 francs, soit 237 millions de francs d'accroissement entre 1962 et 1963, ce qui correspond à l'incidence en année pleine des mesures prévues par les décrets du 14 avril 1962 dont M. le ministre des finances nous a d'ailleurs dit tout à l'heure qu'elles avaient été prévues pour dix-huit mois, c'est-à-dire qu'aucune participation de l'Etat, autre que celle qui a été décidée en avril 1962, n'est envisagée au cours de l'année 1963.

Tels sont les faits.

Toute mesure nouvelle impliquerait des crédits nouveaux dans un collectif. Ces crédits seraient nécessairement accordés pour les vieillards autres que les anciens salariés du régime général. Or, je pense que le Gouvernement pourrait et devrait nous donner l'assurance que ces crédits pourraient couvrir, soit partiellement, comme en 1962, soit totalement, la majoration de l'allocation du fonds national de solidarité qui serait versée aux anciens salariés.

J'aimerais également obtenir quelques indications de M. le ministre des finances sur un autre point, et j'en aurai terminé.

Quelle progression des prestations sociales envisage-t-il au cours des années 1963 et 1964 ? Puisque nous sommes soumis à un plan, nous devons pouvoir prévoir avec une certaine précision ce que seront ces majorations.

Une production planifiée est en effet semblable à un orchestre et tout orchestre a besoin d'un chef. Ce chef d'orchestre en matière d'expansion et d'économie, ne peut être que l'Etat et il doit éviter les fausses notes de certains de ses musiciens. Il doit même éviter les éternuements dont un ministre a parlé récemment ; car les éternuements gênent l'audition de l'orchestre, (*Sourires*.)

Je pense que nous sommes à un seuil où la politique sociale va prendre un tout autre aspect que celui que nous lui avons connu. En effet, de mon point de vue, les problèmes qui se posent à nous ne sont plus en matière sociale — c'est vrai également dans d'autres domaines — des problèmes de progrès au sens ancien du mot. La notion de progrès continu a épuisé son sens à notre époque. Ce sont des problèmes de changement d'état, des problèmes de mutation, ce sont des problèmes qui en matière sociale ne peuvent être traités que concurremment avec toutes les autres mutations qui sont nécessaires dans

nos structures, qu'elles soient politiques, économiques ou sociales, (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Abelin.

M. Pierre Abelin. J'ai eu le sentiment que le discours de M. le ministre des finances s'adressait plus à la majorité qu'à ce qu'on appelle la minorité.

Ce discours magistral, qui a fait honneur à cette tribune, contenait un certain nombre d'encouragements d'avertissements, d'admonestations, de félicitations et de récompenses.

M. le ministre des finances et des affaires économiques a distingué très nettement les professionnels du doute et ceux qui sont empreints de générosité, voire, a-t-il dit, d'impatience.

Je ne sais pas exactement quels sont les professionnels du doute, car je me souviens qu'après les premiers événements qui ont suivi la guerre et qui étaient forcément empreints d'un certain désordre, ceux qui soutenaient la politique gouvernementale faisaient plutôt montre de générosité, voire, parfois, de quelque impatience, et le mot d'ordre qu'ils se donnaient — comme aujourd'hui, d'ailleurs — était précisément celui de l'expansion,

Et, pour avoir participé à un gouvernement présidé par M. Edgar Faure, en 1955, alors que nous connaissions...

M. Roger Dusseaux. L'inflation !

M. Pierre Abelin. ... une expansion très réelle sans inflation, et que notre balance commerciale était considérée comme très favorable, pour avoir vécu cette époque aux côtés de mon ami M. Giscard d'Estaing, qui était alors le conseiller principal du président du conseil et à qui l'on doit — du moins, je le crois — la formule de « l'expansion dans la stabilité », je considère que cette expansion ne date pas de 1958 (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du centre démocratique.*) et que l'on aurait même beaucoup surpris les promoteurs de la politique d'alors — parmi lesquels, peut-être, le président actuel de la commission des finances — si on leur avait dit qu'un jour on déclarerait que l'expansion datait de l'an de grâce 1958. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne voudrais pas, monsieur le ministre des finances, qu'il y eût sur ce point quelque confusion entre nous ou que j'eusse mal interprété vos propos.

Nous vous félicitons, au contraire, qu'après une période difficile suivant la dévaluation de 1958, après un temps de relative stagnation, on ait retrouvé présentement et depuis quelque temps déjà un taux d'expansion industrielle qui s'apparente à celui de 1954-1955 (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

M. Paul Coste-Floret. Très bien !

M. Pierre Abelin. Mais il faut dire aussi qu'il y a quelques semaines, pendant cette douce période que l'on qualifie d'électorale, nous avons entendu l'expression d'un sentiment de confiance considérable par la voix des ministres les plus autorisés.

M. Roger Dusseaux. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Abelin ?

M. Pierre Abelin. Avec plaisir, monsieur Dusseaux.

M. le président. La parole est à M. Dusseaux, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Roger Dusseaux. Vous paraissez oublier, monsieur Abelin, qu'entre cette période de 1954-1955 et la période actuelle s'est écoulé un certain nombre d'années. Comme vous avez évoqué la dévaluation de 1958, il ne serait peut-être pas inutile que vous fassiez la description de la situation économique et financière de la France à la veille de la naissance de la V<sup>e</sup> République en 1958. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Pierre Abelin. Monsieur Dusseaux, je ne voudrais pas prolonger ce dialogue. Je peux cependant dire qu'en 1957 et en 1958...

M. Joseph Nou. Tout allait bien !

M. Pierre Abelin. Non ! Je dis seulement qu'en 1957 et en 1958 la production industrielle française connaissait un taux d'expansion très élevé.

M. René Cassagne. Très bien !

M. Roger Dusseaux. Et l'inflation ?

M. Pierre Abelin. Cependant, à la suite des événements que vous connaissez, une crise monétaire sévissait et la balance des comptes était défavorable. C'est un fait historique que, pour ma part, je ne songerais pas un seul instant à nier.

M. Roger Dusseaux. Je vous remercie de cette précision, monsieur Abelin.

M. Pierre Abelin. Nous demandons que les choses soient dites à cette tribune avec l'objectivité la plus entière. En ce qui nous concerne, nous nous efforcerons de le faire. Nous connaissons trop la haute conscience et la grande compétence de M. le ministre des finances pour penser qu'il puisse en quelque circonstance se départir de cette règle.

Il y a quelques semaines — je le répète — les informations qui étaient données par les hommes investis des plus hautes responsabilités étaient empreintes d'un optimisme total : taux

d'expansion très élevé — il l'est toujours dès lors qu'il s'agit de la production industrielle des biens de consommation — balance commerciale favorable, balance des comptes, mouvements des capitaux également favorables, mesures sociales en préparation — l'année 1963 devant être l'année sociale par excellence — politique agricole commune, et enfin, sur le plan militaire, la force de frappe qui, réalisée au moindre coût et avec l'efficacité la plus grande, doit donner à notre pays, sans répercussion économique ou sociale dommageable, l'autorité internationale qu'il mérite.

En lisant le rapport économique et financier n° 22 qui accompagne le projet de loi de finances — et là encore il ne s'agit pas, croyez-le bien, monsieur le Premier ministre et monsieur le ministre des finances, d'observations de caractère polémique — nous constatons que les crédits d'équipement inscrits au budget de 1963 sont en tous points conformes aux programmes quadriennaux prévus par le plan.

Or tous les rapporteurs des budgets qui se sont succédé à cette tribune ont formulé des conclusions très différentes. Si je suis bien informé — M. le rapporteur général me démentira si mes assertions sont inexactes — M. Diomède Catroux, dans le rapport qu'il présentera sur le budget du commissariat au plan, fera ressortir nettement et objectivement les différences qui existent entre les prévisions du plan et les crédits inscrits au budget.

On peut alors se poser un certain nombre de questions et M. le ministre des finances n'a pas dû y manquer : L'investissement augmentera-t-il en 1963 au rythme de la production et de la consommation ? La débudgétisation annoncée ou amorcée dans le budget de 1963 permettra-t-elle dans des conditions satisfaisantes — et c'est très possible, l'avenir nous le dira — la réalisation des investissements publics qui ont été prévus par le plan ?

Et l'investissement privé, dont on sait qu'il a marqué dans notre pays, récemment encore, un certain fléchissement, pourra-t-il se faire dans les conditions que nous espérons tous ?

L'autofinancement, dont M. le ministre des finances a remarqué qu'il tendait à diminuer, en raison de l'augmentation des charges et de la concurrence internationale, pourra-t-il lui-même convenablement s'effectuer ?

Enfin, l'industrie du bâtiment et des travaux publics, dont M. Giscard d'Estaing nous a dit tout à l'heure qu'elle serait un élément moteur de l'économie française, sera-t-elle vraiment dotée de moyens suffisants pour que nous atteignons les objectifs que le Gouvernement s'est fixés ?

Je dois répéter qu'il y a dans les déclarations successives des contradictions, tout au moins apparentes. Nous lisons les rapports, nous écoutons les explications de ceux qui ont pris la peine d'approfondir tel ou tel secteur du budget. Puis, nous entendons d'autres déclarations à des échelons naturellement plus élevés, et ces déclarations, ces informations ne sont pas concordantes.

Comment le budget de l'agriculture, dont M. le ministre Pisanı souligne qu'il n'est qu'un budget de transition, peut-il permettre de préciser et de compléter en 1963 — je reprends les termes du rapport économique et financier publié sous la signature de M. le ministre des finances — « l'animation de l'agriculture » ainsi que les améliorations sociales, dont certaines ont été obtenues, et je tiens à le souligner parce que là encore je ne veux pas m'écarter de l'objectivité et avoir l'air de formuler je ne sais quelle critique d'ordre spécialement politique ?

**M. Paul Coste-Floret.** Très bien !

**M. Pierre Abelin.** Dans quelles conditions le Gouvernement peut-il assurer, compte tenu de l'insuffisance de crédits budgétaires dans certains secteurs essentiels, ces investissements sociaux qui doivent être une des marques principales du IV<sup>e</sup> plan ?

Enfin, comment peut-on permettre aux collectivités locales dont les charges s'accroissent d'année en année, c'est un fait, par le report sur elles d'un certain nombre de dépenses d'Etat. (Applaudissements sur les bancs du Centre démocratique, du Rassemblement démocratique et du groupe socialiste) d'assurer l'équilibre et la bonne gestion qui leur sont nécessaires ?

De façon plus générale, on peut exprimer quelques doutes quant à la portée de l'année sociale qui nous est annoncée et dont nous souhaitons, comme tous, une pleine et fructueuse application.

Je comprends donc les avertissements que le ministre donne à sa majorité la plus fidèle, celle que parfois, dans un langage un peu imagé, on appelle inconditionnelle, oh ! pas à la tribune, mais inconditionnelle au moment du vote... (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du groupe socialiste.)

**M. Roger Dusseaux.** C'est notre fierté, monsieur Abelin, d'être fidèles au Gouvernement.

**M. Pierre Abelin.** Je sais, monsieur Dusseaux, que vous avez été l'homme de toutes les fidélités. (Applaudissements sur les

bancs du centre démocratique, du Rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

**M. Roger Dusseaux.** De la fidélité au gaullisme, parfaitement !

Je m'honore, monsieur Abelin, d'être entré dans cette Assemblée sous l'égide et avec la caution du général de Gaulle et de lui être resté fidèle alors que vous, vous l'avez abandonné. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

**M. Pierre Abelin.** Monsieur Dusseaux, vous m'avez interrompu pour un fait personnel et je ne vous suivrai pas sur ce terrain.

J'ai le sentiment qu'en présentant les quelques observations que je formule à cette tribune, je ne porte pas atteinte à l'autorité du Président de la République française, le général de Gaulle.

Je comprends les recommandations formulées par le ministre des finances qui peut, en effet, avoir quelques craintes de perdre le contrôle de certains faits économiques d'importance capitale. Il a beaucoup insisté sur les dangers et les inconvénients d'une hausse immodérée des prix.

Il sait très bien, parce qu'il est homme d'expérience — et nous sommes satisfaits, d'ailleurs, de le voir à cette place en raison même de sa compétence — il sait très bien que ces événements de 1957, voire de 1958, pourraient se reproduire assez aisément si la hausse des prix n'était pas contrôlée. Sur ce point, je ne crains pas un démenti de M. le ministre des finances et des affaires économiques.

Ce que nous demandons, c'est simplement d'y voir clair. Nous avons le droit et le devoir de présenter certaines observations et de poser certaines questions. Ce faisant, nous voulons exercer pleinement notre droit de parlementaires sans être désignés comme des mauvais esprits, des partisans du doute, des opposants systématiques à toute politique et à toute action gouvernementale.

C'est avec l'affirmation de cette volonté de clarté et de continuité que je terminerai mon propos. Or, monsieur le ministre des finances, c'est une loi de finances incomplète qui est soumise à l'Assemblée, puisque deux ou trois collectifs sont prévus, qui comprendront des dispositions fragmentaires. Vous venez de nous annoncer, en effet, des mesures et des programmes supplémentaires concernant la construction. Vous nous en annoncez peut-être d'autres concernant les constructions scolaires et d'autres encore sur les crédits militaires. Il est donc difficile d'être assez informés lorsqu'une loi de finances, discutée dans les délais réglementaires, ne comprend qu'une partie des dépenses budgétaires...

**M. André Fanton.** Et vous n'aviez jamais vu cela !

**M. Pierre Abelin.** ... et que l'on prend de plus en plus l'habitude d'ajouter aux premières données chiffrées, d'autres estimations qui, au mois de décembre ou de janvier, demeurent encore très incertaines.

En conclusion, je suis sûr, sur ce point, une fois encore, d'être d'accord, non pas peut-être avec M. Fanton, mais avec M. le ministre des finances. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

**M. le président.** La parole est à M. Sanson.

**M. René Sanson.** Mesdames, messieurs, mes amis du groupe U. N. R. - U. D. T. m'ont fait l'insigne honneur de me mandatier pour présenter quelques commentaires au discours de M. le ministre des finances.

Je dis bien « présenter quelques commentaires », car ce discours était si riche, si complet qu'il faudrait certainement l'avoir sous les yeux pour répondre à chacun des points qu'il traitait.

S'agissant du problème des prix — j'y reviens encore, mais il n'est pas inutile de le faire du haut de cette tribune : « cent fois sur le métier... » — j'ai été frappé par le mot dont s'est servi M. le ministre des finances pour qualifier la hausse des prix. C'était, disait-il, une « leucémie ». C'est un peu le diagnostic de cette insidieuse maladie que je voudrais, s'il me le permet, établir avec lui aujourd'hui.

Les hausses de prix inconsiderées — on ne l'a que trop vu dans le passé — faussent toutes les données sur lesquelles doit reposer la vie d'un pays, exposent l'Etat à des revendications sans cesse renouvelées, ajoutent au ressentiment des moins favorisés et de tous ceux qui vivent de revenus fixes ; elles entament la hausse des salaires, due à l'accroissement de la productivité, et, finalement, avantagent anormalement le débiteur par rapport à son créancier. Enfin, de surcroît, elles sont de nature à compromettre gravement notre commerce extérieur.

Mais une baisse des prix généralisée, pour être efficace, ne saurait être le fait de mesures particulières, car personne ne veut ou n'ose commencer.

Il est évidemment plus tentant, pour un chef d'entreprise, d'augmenter les salaires, en vue d'améliorer le climat social dans sa maison et de se ménager une marge supplémentaire

d'autofinancement, que de baisser ses prix, ce qui serait pourtant avantageux et augmenterait le pouvoir d'achat de tous, d'autant que, s'il n'est pas suivi, il risque de se trouver ensuite en état d'infériorité par rapport à ses concurrents.

Quel est donc l'état du problème ?

La production nationale peut se diviser en trois secteurs principaux : le secteur agricole, le secteur tertiaire — celui des prestations de services — et le secteur industriel.

Dans le secteur agricole, chacun s'accorde à reconnaître que le revenu de l'agriculteur avait pris en France un retard particulier. C'est donc à une politique de revalorisation des prix agricoles que s'est attaché le Gouvernement. Dans ce domaine, toute marge de productivité est immédiatement absorbée et au-delà, pour le moment du moins.

Pour le secteur tertiaire, force nous est de constater que les services sont constitués au premier chef par de la main-d'œuvre et que les salaires doivent normalement suivre la courbe de la hausse commune. Le médecin, l'avocat, le coiffeur trouveront difficilement le moyen de compenser une baisse de leurs tarifs par un accroissement de productivité.

De même, la construction de locaux d'habitation, qui requiert impérativement le concours de fonds privés, qui nécessite la rémunération de l'investissement à un taux rentable, ne permet guère d'envisager une baisse sur les loyers.

Ainsi, dans la conjoncture présente, n'y a-t-il que peu à espérer du secteur tertiaire en vue d'une baisse des prix.

Reste la production industrielle, c'est-à-dire le seul secteur où la marge de productivité demeure encore exploitable ; mais il s'agit d'un secteur primordial puisqu'il fournit, à lui seul, la moitié de la production nationale. Alors que la hausse annuelle des salaires y atteint 10 p. 100, les prix n'ont suivi qu'à concurrence de 3 p. 100, et c'est au secteur industriel que la France doit le correctif de hausse apporté à l'ensemble de ses prix.

Ce sont, en gros, respectivement l'accroissement des salaires et la marge réservée à l'autofinancement qui se partagent ici les gains de productivité.

Les salaires subissent une pression non seulement en raison de la situation, ô combien bénéfique ! du plein emploi, mais encore parce que le salariat craint de voir ses augmentations grignotées, absorbées par la hausse des prix.

Dès lors, il devrait suffire d'amorcer le mouvement de baisse pour que la pression sur les salaires se fasse moins forte, la baisse étant elle-même initialement abordée par une réduction un peu plus forte de cette marge d'autofinancement qui représente actuellement la principale source de l'indispensable progression de l'investissement.

Il reste alors à trouver une solution de rechange, c'est-à-dire le moyen de remplacer l'autofinancement en mettant l'entreprise à même de solliciter utilement le marché financier.

Sur ce point, nous ne nous étions pas concertés, monsieur le ministre, mon propos ayant été tracé avant même que vous ne montiez à la tribune. Vous vous efforcez, vous aussi, de rechercher les moyens de supprimer les obstacles qui s'opposent à un accès plus facile au marché financier.

Telle nous semble être la voie qui pourrait permettre d'amorcer le processus de la stabilité d'abord, puis, à terme, de la baisse des prix.

Je suis de ceux qui ont la foi et l'on me pardonnera de jouer les Cassandre, mais j'estime qu'il vaut mieux être un peu pessimiste et trouver au bout de la route d'agréables surprises, plutôt que de se baigner dans l'optimisme et d'être ensuite déçu.

Alors, je dis : Gare à la course prix-salaires ! Gare à l'inflation ! Que le Gouvernement médite l'exemple de cet homme qui, tombant du sixième étage, s'écriait en passant à la hauteur du premier : « Jusqu'ici, tout va bien » !

Le danger est grave, en effet, et il ne manquerait pas de mettre en péril tout notre commerce extérieur.

Cette année, nous couvrons nos importations par nos exportations à concurrence de 99 p. 100 et, monsieur le ministre, vous vous êtes félicité de la situation. Certes, nous savons que l'équilibre est assuré par une couverture de 93 à 94 p. 100. Mais je suis obligé de faire remarquer que l'an passé, nous couvrons ces importations à 102 p. 100 alors que l'année précédente, nous les couvrons à 95 p. 100. Par conséquent, d'une année à l'autre, nous avons progressé de 7 p. 100. Mais cette année, nous avons reculé de 3 p. 100. Certes, les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel. Mais constatons tout de même que la courbe est maintenant légèrement descendante.

C'est toutefois avec une énorme satisfaction que nous notons que la part d'exportation de biens d'équipement a rejoint celle des biens de consommation. Cela était fondamental, car nous étions arrivés à un déficit effroyable sur ce plan. C'est là une grande victoire de la France sur elle-même puisque, pour la première fois, nous rejoignons le peloton des grandes

nations industrielles. Ce qu'il y a de plus important, c'est que cela représente un progrès dans la structure même de nos exportations.

De même, notre réserve de devises, bien que plus que rassurante, reste encore inférieure à celle de nos voisins allemands. Nous n'avons qu'une avance de huit mois d'importations. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu rappeler que l'année dernière j'avais attiré votre attention sur l'intérêt que nous aurions à prospecter les marchés extérieurs de la Communauté économique européenne.

Je tiens aujourd'hui, en sa présence, à rappeler ce que disait M. le Premier ministre au mois de décembre : « Des continents entiers comme l'Asie, l'Afrique, le monde arabe, l'Amérique latine, sont accessibles à nos exportations, notamment de biens d'équipement. Là se trouve pour nous l'intérêt économique et non pas seulement politique de venir en aide à certains pays, notamment par l'ouverture de crédits à moyen et à long terme, par l'aménagement de l'assurance-crédit et peut-être par l'étude d'un système de garantie des investissements. »

La voie est ouverte, monsieur le ministre. Il faut s'y engager résolument car, comme je le disais l'an passé, si nous n'y veillons pas, nous finirons par être battus, non sur la qualité ou le prix de nos produits, mais sur les moyens et sur le mode de financement.

Alors, ne craignons pas de pratiquer une politique de commerce extérieur plus dynamique. En cette matière plus encore qu'en toute autre, l'immobilisme est un recul.

Cela posé, selon la formule récente du chef de l'Etat, tenez ferme la barre du bateau, nouvel Ulysse au milieu de l'océan des besoins et des chants de sirènes (*Sourires et mouvements divers*), tenez ferme, tenez droit le vaisseau de nos possibilités car, sagesse, raison, équilibre sont les vraies conditions de tout progrès social. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ballanger.

**M. Robert Ballanger.** Monsieur le ministre des finances, vous nous avez fait cet après-midi une déclaration sur les intentions du Gouvernement en matière de politique économique, financière et sociale.

Je crois que cette déclaration et que ces précisions étaient nécessaires, non pas pour les membres de l'opposition qui savent à quoi s'en tenir sur vos intentions et sur votre politique, mais pour votre majorité qui semblait nourrir ou plutôt alimenter des illusions. Je ne veux pas ici faire la part entre la candeur et la démagogie, entre la naïveté et la complicité. Je pencherais plutôt pour le deuxième terme de ces alternatives.

Toujours est-il que depuis quelques semaines nous avons assisté à une sorte de festival de déclarations, d'articles émanant des membres de l'U. N. R. et non des moindres, nous annonçant à son de trompe le caractère éminemment social de la politique gaulliste.

On allait voir ! Eh bien, nous avons vu, ou, plutôt, nous avons entendu.

Il est vrai que le ton de cette propagande démagogique avait été donné par M. le Premier ministre lors de son discours d'investiture. Il avait dressé une sorte de catalogue avantageux des mesures que le Gouvernement allait être appelé à prendre. J'ai eu la curiosité, monsieur le Premier ministre, de jeter de nouveau un coup d'œil sur vos promesses du mois de décembre 1962. Nous étions à peine sortis de la campagne électorale. Vous ne l'aviez pas faite, mais je crois que quel qu'un vous a dit avec raison que vous auriez pu y prendre part parce que vous saviez bien faire les panneaux électoraux. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

« Cette politique, disiez-vous, jouera au profit des régions auxquelles elle s'appliquera, mais elle constituera en même temps une possibilité d'amélioration sensible des conditions de vie des citoyens, en particulier des travailleurs, en facilitant les loisirs indispensables à tous, mais surtout à ceux qui peinent pour gagner leur vie dans les cités industrielles. Elle devra être complétée par une amélioration intrinsèque des conditions de vie dans les villes et surtout dans Paris par un effort accru de construction et d'urbanisme. » Et vous ajoutiez : « Il y a des catégories désavantagées que nous connaissons tous et pour lesquelles un effort a été fait en 1962 et qui devra être complété en 1963 par des mesures dont certaines figurent déjà dans le projet de budget ».

Eh bien ! malheureusement, ces déclarations sont restées à l'état d'intention et n'ont pas été suivies d'actes.

Naturellement, après de telles déclarations, vos amis vous ont emboîté le pas, parfois même en vous dépassant et en dépassant la mesure.

J'ai écouté, tant à la commission des finances que dans cette Assemblée, les rapporteurs, y compris M. le rapporteur général de la commission des finances. Ils se sont livrés à des

critiques tellement vives de votre budget que, nos collègues de l'opposition et moi, nous nous demandions parfois s'ils n'allaient pas en proposer le rejet.

Ils ont montré combien étaient scandaleusement insuffisants les crédits budgétaires destinés aux écoles, aux hôpitaux, aux logements. Mais cette indignation n'était que verbale et ne tendait qu'à masquer le caractère véritable de la politique gaulliste. Cette démagogie verbale était encore excessive pour ces messieurs du Gouvernement. En effet, M. Giscard d'Estaing, dans sa déclaration, rappelle les rapporteurs à l'ordre et leur demande de mettre un frein à leur propre démagogie. Naturellement, les parlementaires gaullistes, qu'ils soient de gauche ou de droite (*Rires*)...

**M. Raphaël Touret.** Il en existe donc quand même de gauche !

**M. Robert Ballanger.** ... rentrent dans le rang et se mettent au garde-à-vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Il n'aura donc pas fallu longtemps pour que soit dégonflée la démagogie sociale de l'U. N. R. !

Monsieur le ministre des finances, vous aurez au moins eu le mérite de ne pas laisser subsister le doute. Ces intentions étaient — je l'ai dit — connues de nous. Mieux valait cependant qu'elles soient dites. Cela a été fait cet après-midi.

Examinons rapidement quelques-uns des aspects de votre politique.

Dans une formule très édulcorée, vous nous avez dit qu'il ne fallait pas que les salaires soient augmentés, tout au moins d'une manière sensible. Cela signifie que le Gouvernement fera tout pour aider le patronat à résister à la pression des travailleurs pour l'augmentation des salaires. Vous en donnez l'exemple, je l'ai montré ce matin, en ce qui concerne les fonctionnaires.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Ballanger ?

**M. Robert Ballanger.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Monsieur Ballanger, vous observerez que M. le Premier ministre et moi-même vous écoutons avec beaucoup de soin.

**M. Robert Ballanger.** Je vous en remercie, monsieur le ministre.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Je regrette de constater que vous ne m'avez pas payé de retour tout à l'heure.

Je n'ai en aucune manière indiqué que le Gouvernement entendait s'opposer à toute hausse des rémunérations. J'ai dit seulement que la hausse des rémunérations devait être inscrite à l'intérieur des limites tracées par la productivité. C'est là une remarque de bon sens qui, à ce titre, ne devrait pas vous être totalement étrangère. (*Sourires.*)

**M. Robert Ballanger.** Monsieur le ministre, vous l'avez dit en termes galants, mais vous l'avez dit tout de même. (*Sourires.*)

Même cachées sous un verbe fleuri, vos affirmations telles que je les ai rapportées restent exactes. Le Gouvernement n'accepte pas cette augmentation importante que réclament et que méritent, comme je le montrerai, les travailleurs de la fonction publique et ceux de l'industrie privée.

Vous avez présenté comme une sorte de preuve le fait, selon vous, que depuis le mois d'octobre de grands ou importants mouvements sociaux ne s'étaient pas produits. Je crois que vous vous trompez.

Dans un certain nombre de secteurs se sont déroulées de vastes et puissantes manifestations, mais vous avez oublié de remarquer que contre les fonctionnaires, les agents des services publics, ceux de la R. A. T. P., les cheminots, qui voulaient avec raison faire grève pour obtenir une augmentation de salaires, vous avez utilisé l'arme de la réquisition et ainsi empêché la grève. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. Fernand Darchicourt.** Et la grève du rendement que font actuellement les mineurs ?

**M. Robert Ballanger.** Il y a présentement, ainsi que le rappelle fort justement un de nos collègues, la grève du rendement des mineurs, et ce n'est pas fini. Soyez assuré que les travailleurs ne sont pas disposés à céder. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Sur les bancs du groupe U. N. R. · U. D. T. On peut compter sur vous pour les y inciter !

**M. Robert Ballanger.** Pourtant, cette augmentation des salaires est parfaitement possible.

Vous avez, monsieur le ministre, contesté souvent les chiffres que nous produisons à cette tribune, bien qu'ils fussent l'émanation de vos statistiques ou de celles établies par les organisations syndicales et même les organisations familiales. Mais en gros, on peut dire que, depuis 1957, le pouvoir d'achat des travailleurs a diminué de 10 p. 100. Les salaires ont augmenté en

moyenne de 30 à 35 p. 100, le coût de la vie a progressé de 42 à 44 p. 100. C'est une constatation évidente que font toutes les organisations syndicales.

Je sais que vous contestez ces chiffres, mais si vous consultez sur ce point la ménagère, elle donnera raison aux chiffres de la C. G. T. et des organisations syndicales et non pas aux vôtres, monsieur le ministre des finances.

Mais même si vous aviez raison — ce qui n'est pas le cas — il reste que les travailleurs seraient quand même frustrés parce que la production a progressé. Vous l'avez montré en soulignant que le niveau de l'indice de la production industrielle avait augmenté de 28,4 p. 100 entre 1957 et 1961.

Je note en passant que, pendant les quatre années qui ont précédé votre règne, cette augmentation avait été de 41,8 p. 100. Ainsi, la production industrielle a crû de façon moins importante sous le règne gaulliste que pendant les quatre années précédentes, ce qui ne veut pas dire qu'elle était alors suffisante. Le revenu national a augmenté de 16 p. 100 pendant la même période. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Mais quelle a été la part des travailleurs dans cet accroissement de la production industrielle et du revenu national depuis quatre ans qui se traduit par des chiffres que, du moins, ni le Gouvernement, ni M. le rapporteur général ne contestent ?

M. le rapporteur général de la commission des finances vient de déclarer que l'augmentation des salaires et celle des prix ont été à peu près les mêmes et que, par conséquent, le pouvoir d'achat est toujours le même. Nous disons, nous, que le pouvoir d'achat a diminué.

Or, en admettant même l'affirmation de M. le rapporteur général que l'évolution des salaires et des prix fait que le pouvoir d'achat serait resté stable, du moment qu'il y a une augmentation importante de la richesse nationale il reste que les travailleurs sont très largement frustrés.

Mais, à côté de ces difficultés que connaît la classe ouvrière, à la fois reconnues par les chiffres et proclamées par les intéressés, il y a l'immense montée des profits. Je n'ai pas le temps d'insister sur ce point, car l'on m'a demandé d'être bref et je le serai. Mais il n'est que de consulter les journaux boursiers, les journaux que vous lisez, monsieur le Premier ministre, pour savoir que les capitalistes et les industriels connaissent en ce moment une sorte d'âge d'or.

**M. Georges Pompidou, Premier ministre.** Je vois que vous lisez également ces journaux et je m'en réjouis. (*Sourires sur les bancs de l'U. N. R. · U. D. T.*)

**M. Robert Ballanger.** Je les lis de temps à autre : ils sont très instructifs. Quand on lit, par exemple, que la capitalisation boursière a doublé depuis 1958, on ne peut que conclure qu'il y a là des profits accumulés.

La revue *Entreprise* a pu écrire que dans les quatre dernières années les profits des plus importantes sociétés françaises avaient progressé de 85 p. 100.

Il se pose donc un problème de répartition des profits. Or, on constate qu'avec votre bénédiction et votre aide naturelle ils sont répartis de telle façon que les profits capitalistes doublent et qu'au contraire le niveau de vie des ouvriers reste stable ou même s'abaisse. C'est cela votre politique sociale. Elle est sociale pour une certaine classe, pour les capitalistes, antisociale pour la masse du peuple, pour la classe ouvrière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des finances, il serait parfaitement possible, dans l'état actuel de l'économie française, de faire droit aux revendications de la classe ouvrière, par exemple à celle qui concerne la quatrième semaine de congés payés et à laquelle, pendant quelques jours, certains élus de la majorité ont fait écho, croyant que le pouvoir accepterait d'étendre le bénéfice de cette quatrième semaine. Mais ces élus ont rabattu leur préention et ne parlent plus guère de cette revendication qui déplaît terriblement au patronat et, par conséquent, au Gouvernement.

Cette quatrième semaine de congés payés arrachée par les ouvriers des usines Renault, les autres travailleurs sauront aussi l'arracher ailleurs. Elle ne représente, en définitive, qu'une augmentation de 1,5 à 2 p. 100 ; étant donné les immenses profits que j'ai évoqués tout à l'heure, elle peut être facilement absorbée.

Il faudra aussi que vous donniez satisfaction aux revendications concernant la réduction de la durée de la journée de travail, la semaine de quarante heures et la fixation de l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans pour les femmes et à soixante ans pour les hommes, tout cela précisément pour les raisons que vous avez vous-mêmes exposées tout à l'heure.

Vous avez insisté sur l'afflux de la main-d'œuvre jeune. A cette occasion laissez-moi, monsieur le Premier ministre, souligner le paradoxe de votre régime : vous en êtes à considérer cet afflux de main-d'œuvre jeune créatrice de richesse

comme une menace de catastrophe. C'est une condamnation de votre régime.

Vous avez évoqué aussi, monsieur le Premier ministre, la situation des catégories les plus défavorisées. Vous auriez dû citer celle des vieux travailleurs, dont la commission Laroque a estimé qu'ils devraient percevoir un minimum mensuel de 20.000 anciens francs pour vivre.

M'interrompant, un député de la majorité s'était écrié que ce n'était pas assez, qu'il fallait tripler l'allocation. Hélas ! vous n'avez pas suivi son conseil, ce qui ne l'empêchera pas de voter tout à l'heure votre budget.

Pourtant, on pourrait parfaitement accorder cette augmentation de la retraite. Vous avez bien fait allusion à une possibilité de relèvement des dotations correspondantes, mais aucun crédit ne figure dans le budget et M. le ministre des finances nous a dit cet après-midi que le collectif ne serait pas un second budget, qu'il serait vraiment ce qu'il doit être, à savoir un budget de rajustement.

Je vous demande en conséquence, monsieur le Premier ministre, quand, comment et dans quelle mesure la retraite des vieux travailleurs sera enfin revalorisée. En attendant, je suggère au Gouvernement — comme l'a déjà fait avant moi mon ami M. Waldeck Rochet — d'utiliser les milliards que citait M. le rapporteur général, milliards qui ont été détournés de leur destination première, à savoir le financement du fonds national de solidarité.

Il est exact que depuis plusieurs années ce fonds ne dispose pas du total des taxes procurées par la vignette et par les points supplémentaires ajoutés à la surtaxe progressive et à l'impôt sur les personnes physiques. Par conséquent, l'Etat a dans ses caisses quelque 400 milliards qui devraient revenir aux vieux travailleurs. Pourquoi ne pas prélever sur ce montant les cent ou cent-vingt milliards nécessaires pour accorder dès le début de cette année une prime de 30.000 anciens francs à chaque vieux travailleur ?

Enfin, en ce qui concerne le logement non seulement vous n'avez fait aucune allusion à des crédits nouveaux pour la construction d'I. L. M., mais vous avez prononcé une phrase lourde de menace, à savoir que vous entendiez poursuivre la politique d'équilibre entre les logements nouveaux et les logements anciens, ce qui laisse présager une nouvelle augmentation du prix des loyers.

Ainsi apparaît dans l'exposé de M. le ministre des finances le véritable caractère du régime gaulliste que nous n'avons cessé de dénoncer, de ce régime qui s'oppose vivement aux aspirations les plus légitimes des travailleurs et du peuple de France, de ce régime qui défend farouchement les banquiers et les industriels. Mais soyez assurés, que ce que vous ne voulez pas donner, ce que la majorité ne veut pas voter, les travailleurs, par leur lutte et par leur union, sauront vous l'arracher. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Mesdames, messieurs, je répondrai brièvement aux questions qui m'ont été posées en même temps qu'au rapport de M. Ebrard sur le budget des charges communes. Pour ce faire, je remonterai le cours inverse du temps et je commencerai donc par répondre à M. Ballanger.

M. Ballanger s'est livré à un exercice qui provoque toujours l'inquiétude des auteurs de discours — de ce point de vue, d'ailleurs, cela pourrait également, en d'autres domaines, provoquer la sienne — exercice qui consiste à citer des discours du passé. Il a notamment fait allusion à la déclaration de M. le Premier ministre, prononcée ici même en décembre dernier. J'en ai éprouvé quelque inquiétude, non pas pour l'auteur mais pour moi-même, car j'aurais été profondément peiné de me trouver, à si peu d'intervalle, en contradiction avec lui.

M. Ballanger a cité, comme objets de la politique gouvernementale énoncés par le Premier ministre, le logement et l'aide aux personnes âgées. Dans mon exposé de cet après-midi j'ai précisément indiqué qu'en ce qui concerne le logement nous dépasserions cette année, grâce à des mesures prises en cours d'exercice, le chiffre de 350.000 logements fixé par le plan et qu'en ce qui concerne les personnes âgées — je vais y revenir — le Gouvernement ajouterait cette année, aux mesures antérieurement décidées, des dispositions nouvelles.

Si vous vous êtes livré à une telle lecture, monsieur Ballanger, vous devez éprouver aujourd'hui une satisfaction, que peut-être vous dissimulez, quant à l'homogénéité de l'action gouvernementale. (Sourires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

D'autre part, vous avez contesté les indications que nous donnons et que nous maintenons en ce qui concerne l'élévation du niveau de vie dans notre pays. L'élévation de ce niveau de vie est internationalement reconnue et je pourrais citer diverses sources de nature à vous convaincre.

S'il est difficile d'asseoir ce jugement à partir des chiffres, le bon sens permet du moins de le porter à partir des emplois du revenu national, car s'est fortement accrue en France la consommation des principaux produits, notamment alimentaires et ménagers, qui ne sont pas susceptibles d'être accaparés par qui ce soit, mais qui sont largement diffusés.

En vous écoutant, monsieur Ballanger, j'ai cru percevoir un certain embarras. Vous faisiez beaucoup d'efforts pour critiquer l'aspect social du programme du Gouvernement et de sa majorité, comme si le fait pour le Gouvernement d'avoir ainsi placé l'accent entraînait pour vous une certaine gêne. Mais je voudrais vous mettre en garde : les résultats de cette action sociale vous génèrent beaucoup plus encore que son annonce. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Arthur Romette.** Chiche !

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** M. Abelin, qui a précédé M. Ballanger à la tribune, nous a indiqué d'abord qu'il n'avait pas rencontré, qu'il ne connaissait pas de professionnels du doute. Je me permettrai très discrètement de lui faire quelques présentations. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Il s'est posé la question de savoir si le Gouvernement, si moi-même, nous efforcions de porter un jugement sur le mérite des actions du passé, en particulier si la description que j'ai faite de l'évolution de l'économie française depuis 1958 avait pour objet de ternir les efforts antérieurs.

J'indique tout de suite à M. Abelin qu'il ne s'agit pas ici du mérite des hommes. J'ai eu fréquemment l'occasion de rendre justice aux efforts qui ont été menés dans le passé par les responsables des finances publiques françaises dans des circonstances difficiles. S'il ne s'agissait que de juger du mérite des hommes, étant donné l'état où j'ai trouvé les finances de la France je reconnaitrais que le mien n'est pas bien grand.

Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a pas d'autre exemple d'une période de quatre ans pendant laquelle l'expansion de la production se soit régulièrement poursuivie et qui ait surtout laissé à son terme les grands équilibres intérieurs et extérieurs, non seulement intacts, mais restaurés. Et s'il m'était donné de percer la pensée de ces anciens gestionnaires des finances et de l'économie, j'imagine qu'ils doivent regretter de ne pas s'être placés dans des circonstances et dans des conditions où leurs efforts et leurs aspirations auraient pu alors connaître le succès. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Roger Dusseaux.** C'est cela que le pays a jugé aux élections.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** M. Abelin m'a fait l'amical reproche de m'adresser de préférence à la majorité. Mais c'est là, je crois, la règle sinon traditionnelle en France, du moins fondamentale de la vie parlementaire : c'est, en effet, la majorité qui vote le budget, c'est la majorité qui soutient l'effort et c'est aussi, nous venons de le voir, la majorité qui reçoit la critique. Notre rôle n'est certainement pas de faire une politique pour elle, mais notre tâche normale est de construire notre politique avec elle. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président Palewski a évoqué la procédure budgétaire. Cette procédure a été incontestablement perturbée par des événements extra-budgétaires. Si elle ne l'avait pas été, je crois que le déroulement de l'examen du budget aurait été parfaitement satisfaisant, car les premiers fascicules ayant été déposés à la fin du mois d'août les auditions naturellement nécessaires des ministres devant la commission des finances auraient pu normalement avoir lieu pendant tout le mois d'octobre.

Les événements en ont décidé autrement. Il reste que nous devons, pour la préparation du prochain budget, d'une part respecter les délais, raccourcir dans toute la mesure du possible ceux qui nous sont impérativement nécessaires, d'autre part prévoir une très large information de la commission des finances.

M. Sanson a mis l'accent sur les problèmes du commerce extérieur, en indiquant que sa pensée rejoignait celle du Gouvernement. Il n'y a pas lieu de s'en étonner puisqu'il l'a largement inspiré.

Quant aux rapporteurs, M. Ebrard — je terminerai par M. Vallon — nous a posé un certain nombre de questions de caractère technique à propos du budget des charges communes. Je répondrai d'abord aux questions relatives aux traitements de la fonction publique.

Depuis plusieurs années le Gouvernement s'est attaché à éviter qu'un écart n'apparaisse entre les traitements de la fonction publique et ceux du secteur nationalisé. Sans vouloir, bien entendu, introduire une rigidité totale qui serait anti-économique, étant donné certaines différences de situation, le Gouvernement a veillé à ce que l'évolution globale des

rémunérations soit sensiblement parallèle et même, lorsque cela a été nécessaire, il a procédé à certains ajustements.

C'est ainsi, par exemple, qu'en 1962, la masse des crédits de la fonction publique proprement dite s'est accrue d'un point de plus que la masse salariale du secteur nationalisé, afin de rétablir l'équilibre qui avait pu être quelque peu déplacé. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963 est appliquée une majoration du traitement de base de la fonction publique qui, compte tenu des différents éléments, c'est-à-dire des mesures catégorielles, est du même ordre en pourcentage que celle qui est prévue pour le secteur nationalisé, prime de productivité comprise.

Autrement dit, lorsqu'on parle des traitements de la fonction publique, il faut entendre les traitements et les mesures catégorielles et lorsqu'on parle des traitements dans les entreprises nationalisées, il faut entendre les traitements et les différentes primes qui peuvent s'y ajouter.

Se posait aussi le problème de l'utilisation des crédits nouveaux applicables à la fonction publique. Fallait-il ouvrir la grille des rémunérations ? Fallait-il plutôt prévoir des mesures catégorielles ? Ou bien l'effort devait-il porter sur le traitement de base ?

Nous avons choisi essentiellement une majoration du traitement de base, en raison de l'importance des révisions catégorielles effectuées depuis deux ans et qui ont intéressé la majeure partie des agents de la fonction publique, et parce que nous avons, à deux reprises en 1962, procédé à l'ouverture de l'éventail hiérarchique.

Les années prochaines, le Gouvernement prendra, comme cette année, ses décisions après consultation des organisations intéressées, pour déterminer au sein de l'ensemble la part qui doit revenir à l'augmentation du traitement de base et la part éventuelle qui doit être consacrée à la poursuite de l'ouverture de la grille indiciaire.

M. Ebrard m'a également posé le problème des céréales. Il est exact que les prévisions établies au début de la campagne céréalière de cette année n'ont pas été confirmées par les faits. Il apparaît maintenant que le collecté de blé tendre en France, qui avait été évaluée à 80 millions de quintaux, atteindra un chiffre très supérieur, de l'ordre de 100 millions de quintaux, les rendements ayant été très supérieurs, à la surprise même des organisations professionnelles, à ceux qui avaient été prévus.

Il faut donc assurer la résorption de ces excédents supplémentaires pour lesquels aucun financement n'avait été prévu et dont la charge incombe normalement aux producteurs en application du principe même du quantum.

Le Gouvernement se préoccupe actuellement de trouver à ce problème une solution qui tienne compte à la fois des intérêts légitimes des producteurs et de la majoration très substantielle des recettes que leur procure l'accroissement de la production résultant du rendement particulièrement favorable de la campagne céréalière.

En tout état de cause, je peux donner l'assurance que le courant de nos exportations est et sera maintenu et que la résorption de nos excédents sera réalisée au rythme maximal permis par la capacité physique d'évacuation des céréales.

Quant aux réalisations constatées, en ce qui concerne les pays du Marché commun, il est vrai qu'elles sont, pour l'instant, inférieures à ce que nous étions en droit d'espérer au début de cette campagne.

Les causes du retard dans le développement sont d'ailleurs multiples. Elles tiennent d'abord au fait que, pour les autres pays, comme pour la France, la récolte a été exceptionnellement favorable, mais aussi aux importations massives, en provenance de pays tiers, réalisées avant la mise en application de la réglementation céréalière européenne.

Le Gouvernement s'est préoccupé de cet état de fait, car les exportations vers les membres de la Communauté sont particulièrement intéressantes, aussi bien pour les producteurs que pour le budget, puisqu'elles sont payées aux prix intérieurs français, c'est-à-dire sans perte à l'exportation.

Nos représentants au sein des institutions européennes ont d'ores et déjà obtenu des modifications aux mécanismes qui régissent les échanges céréalières dont on doit attendre qu'elles en favoriseront le développement.

Dès maintenant, des signes de dégel se manifestent. Nos partenaires reviennent peu à peu sur le marché et il n'est pas déraisonnable de penser que nos ventes vers les pays de la Communauté atteindront un niveau voisin de nos prévisions initiales.

Une question m'a été posée par M. Nou, au sujet de la sécurité sociale des fonctionnaires de l'Etat.

Je peux, sur ce point, le rassurer, car le crédit de 198 millions ouvert au titre des mesures nouvelles des charges

communes fera l'objet d'une répartition telle que le compte « fonctionnaires » de la caisse nationale de sécurité sociale, d'une part, et le compte « militaires », d'autre part, seront crédités de la part respective qui leur revient dans la dotation globale. A aucun moment, il n'a été envisagé d'introduire une discrimination quelconque entre les fonctionnaires civils et les personnels militaires, à propos du taux de cotisation de sécurité sociale qui leur est appliqué.

Pour 1963, le taux de cotisation de l'Etat, employeur, a été relevé de deux points concernant les uns et les autres.

Je conclurai en répondant aux questions que m'a posées, avec son talent habituel, M. le rapporteur général.

Il a bien voulu exprimer à la fois des encouragements, ce qui a été sensible au Gouvernement, et témoigner de son insatisfaction, ce qui est à son propre honneur.

Placés en présence d'une situation économique et sociale dont les problèmes sont loin d'être tous résolus, nous avons, en effet, le devoir de nous entretenir nous-mêmes dans l'insatisfaction de façon à progresser dans la voie des réalisations. (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

Certes, il ne faut pas craindre la répercussion de l'élan démographique sur l'équilibre économique puisque cet élan est à l'origine d'une demande qui, loin d'étouffer l'économie, en assure finalement l'expansion progressive. Cependant des phénomènes de décalage peuvent se produire s'il n'est pas procédé, au moment du développement de cette population, aux investissements qu'il requiert. C'est parce qu'il faut construire des logements, des écoles, des usines afin d'assurer l'emploi de cette population nouvelle que son apparition se traduit précisément par cette expansion économique. C'est donc un phénomène qui n'est pas absolument spontané et qui suppose tantôt un simple soutien de l'Etat, tantôt une action publique.

M. Vallon a posé en dernier lieu la question des personnes âgées. Je lui répondrai ainsi qu'à M. Ebrard qui s'en est également inquiété que le Gouvernement arrêtera, pour être appliquée cette année, une majoration suivant la procédure, c'est-à-dire le schéma que nous a tracé M. Vallon.

Quant au chiffre de cette majoration, le Gouvernement n'en ayant pas délibéré, les indications qui ont pu être données de part et d'autre n'ont pas actuellement de fondement.

C'est à la lumière de l'examen auquel il sera procédé dans le cadre, précisément, de la politique des revenus que le Gouvernement fixera le chiffre qui devra naturellement aller le plus loin possible à la rencontre des aspirations exprimées dans cette enceinte.

Mais ce que je veux dire à M. Vallon, c'est qu'il doit avoir la certitude que, dans le programme social du Gouvernement, les réalisations en faveur des personnes âgées ont la priorité et prendront ainsi la forme concrète qu'il estime nécessaire et dont il a souligné l'urgence. (Applaudissements sur les bancs du groupe des Républicains indépendants et sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie) (n° 22) (rapport n° 25 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Finances et affaires économiques :

I. — Charges communes, article 53 et amendements n° 40 (rectifié), 41, 42 et 46 du Gouvernement (fin). (Annexe n° 13. — M. Guy Ebrard, rapporteur spécial ; avis n° 57 de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 69 de M. Nou, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Intérieur, article 56 et amendement n° 43 du Gouvernement (annexe n° 16. — M. Edouard Charret, rapporteur spécial ; avis n° 104 de M. Zimmermann, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures dix minutes.)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.